

Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Mercredi 8 janvier 2025 – Crée en 1973 – N° 12985

Le n° (HT) 29 €

Tarifs d'abonnement papier (HT) : 1 an : 5 400 € – 6 mois : 2 970 € – 3 mois : 1 630 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Noël BARROT souhaite renforcer "le pouvoir d'agir" des diplomates 5

Retraites, textes budgétaires : le gouvernement à l'heure des consultations 7

La gauche regrette des réactions trop laudatives après le décès du fondateur du FN Jean-Marie LE PEN 10

"Plus de 18 milliards d'exportations d'armement" en 2024, "deuxième meilleure année" pour la France 11

Manipulations d'information : Mme Clara CHAPPAZ, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, souhaite renforcer la lutte contre les tentatives d'ingérence étrangère en ligne 13

Le périmètre de M. François-Noël BUFFET, ministre de plein exercice auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur 14

L'IGAS émet des recommandations pour soutenir les jeunes ruraux, dont au moins 338 000 vivent sous le seuil de pauvreté 14

"Passe d'armes" entre le président de la République Emmanuel MACRON et l'Algérie 15

Canada, Groenland, canal du Panama : le président américain élu Donald TRUMP multiplie les déclarations controversées 16

Le président du Rassemblement Alcide PONGA devrait être élu aujourd'hui président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie 17

Alors que la France compte 68,4 millions d'habitants, la natalité devrait continuer de baisser 18

L'ordre du jour du Conseil des ministres 19

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Thierry PEYROUX, directeur adjoint du cabinet de M. Thani MOHAMED SOILIHI, ministre délégué chargé de la Francophonie, devrait se voir confier la direction du cabinet de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué chargé de l'Europe 20

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE



Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN

13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01 - TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

M. Benoît MOURNET, ancien député (Ren) des Hautes-Pyrénées, devrait être nommé conseiller politique au cabinet de Mme Elisabeth BORNE, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	21
M. Stephen MARCHISIO, ingénieur général de l'armement, ancien chef du pôle diplomatique au cabinet de M. Gabriel ATTAL et Mme Elisabeth BORNE à Matignon, est nommé ambassadeur à Singapour	21
Le général de corps d'armée Bruno ARVISET, jusqu'alors directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, est nommé major général adjoint de la gendarmerie nationale	22
Mme Katayoune PANAHY, qui était directrice de cabinet de M. François DUROVRAY, conserve la direction du cabinet de M. Philippe TABAROT, nouveau ministre chargé des Transports.....	23
M. Axel STOLL, qui était directeur adjoint du cabinet de Mme Marina FERRARI, a été nommé directeur adjoint du cabinet de Mme Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme	24
Mme Pauline HOT, maître des requêtes au Conseil d'Etat, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'Agence France-Presse (AFP), a été nommée directrice générale adjointe de l'Autorité nationale des jeux	25
M. Alexis IZARD, ancien député (Ren) de l'Essonne, a été nommé délégué ministériel chargé de la protection du pouvoir d'achat et des consommateurs	25
Mgr François TOUVET devient évêque de plein exercice de Fréjus-Toulon à la suite de la démission de Mgr Dominique REY	26
Mme Aude LUQUET, ancienne députée (Démocrate) de la Seine-et-Marne, est nommée coordonnatrice interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Outre-mer	27
Mme Doan LEBEL, jusqu'alors conseillère urbanisme, aménagement, foncier, logement, architecture au cabinet de Mme Anne HIDALGO, maire de Paris, devient directrice du logement et de l'habitat de la Ville de Paris.....	28
M. Michel VILBOIS, ancien préfet du Tarn, ancien préfet de la Haute-Saône, ancien directeur du cabinet de Mme Marie-Arlette CARLOTTI, au ministère délégué aux Personnes handicapées, a été nommé préfet, chargé du suivi territorial de France 2030	28
Mme Catherine PEGARD est chargée d'une mission portant sur la contribution des entreprises et des mécènes au financement ou cofinancement de l'action du Quai d'Orsay dans tous les domaines, de l'aide humanitaire aux enjeux globaux	29
Mme Caroline JANVIER, ancienne députée (Renaissance) du Loiret, a été nommée directrice de la délégation Loir-et-Cher de l'ARS Centre-Val de Loire.....	30
Mme Manon HIRTZ devrait être nommée conseillère communication et presse au cabinet de M. Marc FERRACCI, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie	30
M. Pierre-Noël CLAUZADE, ancien chef de cabinet de Mme Marie GUEVENOUX, est nommé chef de cabinet, chargé des relations avec le Parlement, de M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.....	31
EN QUELQUES LIGNES	31
SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES.....	32
POUR VOS DOSSIERS	
Décès de M. Jean-Marie LE PEN, co-fondateur du Front national	34
LIRE - VOIR - ENTENDRE	37
LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE.....	39
LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE	41

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

⌚ **Inflation** : Les prix à la consommation ont augmenté de 1,3 % en décembre sur un an, une évolution identique à celle de novembre, a indiqué hier l'INSEE, confirmant une stagnation de l'inflation après une période de hausse. En décembre, les prix de l'énergie (+1,2 %) ont enregistré un léger rebond, contrebalancé par la poursuite du repli des prix des produits manufacturés (-0,4 %) et la stagnation de ceux de l'alimentation. Les prix des services, qui représentent plus de la moitié du panier de consommation des ménages, ont augmenté de 2,3 % sur un an, comme en novembre. Ceux du tabac de 8,7 %, stables également sur un an par rapport au mois précédent.

⌚ **DELOGU / réquisitions** : Le ministère public a requis hier six mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende à l'encontre du député (LFI) des Bouches-du-Rhône Sébastien DELOGU pour "violences aggravées". Il est accusé d'avoir porté de "petits coups de pied" à deux cadres de l'Education nationale en marge d'une manifestation lycéenne à Marseille le 10 mars 2023 dans le cadre de la contestation de la réforme des retraites. M. DELOGU, qui nie toute violence, a expliqué à l'audience être intervenu après avoir vu un lycéen maintenu à terre par des membres de la direction du lycée. Son avocat a dénoncé une "affaire politique de A à Z".

DANS LE MONDE

⌚ **Corée du Sud** : Un tribunal sud-coréen a émis un nouveau mandat d'arrêt contre le président déchu YOON Suk Yeol, ont indiqué hier les enquêteurs, en raison de sa brève tentative d'imposer la loi martiale dans le pays.

⌚ **Donald TRUMP** : Le président élu Donald TRUMP a demandé au ministère de la Justice de l'administration sortante de ne pas publier le rapport du procureur spécial Jack SMITH sur son instruction des deux procédures pénales fédérales contre lui avant son retour au pouvoir. Le procureur spécial a recommandé et obtenu fin novembre l'arrêt des poursuites fédérales contre M. TRUMP pour tentatives illégales d'inverser les résultats de l'élection de 2020, et pour rétention de documents classifiés après son départ de la Maison Blanche (cf. BQ du 26/11/2024). Il prévoit en revanche de finaliser cette semaine un rapport confidentiel à l'intention du ministre de la Justice Merrick GARLAND sur son instruction de ces deux dossiers. "Le ministre de la Justice décidera si une partie du rapport doit être rendue publique", précise-t-il, indiquant qu'une telle publication n'interviendrait au plus tôt que le 10 janvier.

⌚ **Rome / Syrie** : Les ministres des Affaires étrangères d'Italie, de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis se rencontreront demain à Rome pour discuter de la situation en Syrie. M. Antonio TAJANI, ministre des Affaires étrangères italien, qui présidera cette réunion, a voulu cette rencontre "pour faire le point sur la situation un mois après la chute du régime d'al-Assad". Le département d'Etat américain avait annoncé lundi dernier que le secrétaire d'Etat Anthony BLINKEN rencontrerait ses homologues européens "pour favoriser une transition politique pacifique dirigée par les Syriens". Au programme figureront notamment le gouvernement de transition de Syrie et les défis posés par la conférence de dialogue national à venir, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle Constitution et la remise en marche de l'économie syrienne.

⌚ **Malaisie / Singapour** : La Malaisie et Singapour ont annoncé la création d'une zone économique spéciale à leur frontière commune afin de stimuler les investissements et la circulation des personnes et des marchandises. Ouverte dans l'Etat de Johor, au sud de la Malaisie, et reliée

par une route à Singapour, cette zone économique spéciale sera installée sur l'une des zones frontalières terrestres les plus fréquentées au monde, avec une moyenne de plus de 300 000 personnes qui la traversent quotidiennement. Les mouvements aux frontières seront facilités grâce à des voies d'immigration automatisées et au dédouanement sans papiers des marchandises, a indiqué le ministère malaisien de l'Economie. L'ambition est d'attirer 50 projets dans la zone économique au cours des cinq premières années de sa création, ce qui entraînerait la création de 20 000 emplois qualifiés, a déclaré le ministre malaisien de l'Economie, Rafizi RAMLI.

⌚ **Iran** : Au moins 901 personnes auraient été exécutées en Iran l'an dernier, dont une quarantaine en une seule semaine en décembre, a déploré hier le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker TURK. "Il est très inquiétant de constater que le nombre de personnes soumises à la peine de mort en Iran augmente d'année en année", a-t-il commenté, estimant qu'"il est grand temps que l'Iran mette un terme à cette vague d'exécutions". Selon une porte-parole du Haut-Commissariat, Liz THROSSELL, les chiffres proviennent "de différentes organisations de défense des droits de l'homme (...) que nous considérons fiables, HRANA, Hengaw et Iran Human Rights". La plupart des exécutions en 2024 ont concerné des infractions liées à la drogue, mais des dissidents et des personnes liées aux manifestations de 2022-2023 ont également été exécutés. Le Haut-Commissariat fait également état d'une augmentation du nombre de femmes exécutées. Selon plusieurs organisations des droits humains, l'Iran est le pays au monde qui exécute le plus grand nombre de personnes, hormis la Chine, pour laquelle aucun chiffre ne peut être obtenu.

⌚ **Vatican** : Le pape François a pour la première fois nommé une femme, Sœur Simona BRAMBILLA, à la tête du Dicastère pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, dont elle était secrétaire depuis octobre 2023. Elle sera assistée du cardinal Angel Fernandez ARTIME, nommé pro-préfet du dicastère. Née en mars 1965, l'ancienne supérieure générale des Missionnaires de la consolation devient ainsi la cinquième femme nommée à de si hautes fonctions au Vatican (après Mme Francesca di GIOVANNI nommée en 2020 sous-secrétaire à la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège, et les Sœurs Nathalie BECQUART, Alessandra SMERILLI et Raffaella PETRINI, nommées en 2021, respectivement sous-secrétaire du Synode des évêques, secrétaire du dicastère pour le service du développement humain intégral, et secrétaire au Gouvernorat de l'Etat de la Cité du Vatican).

⌚ **Volodymyr ZELENSKY** : Les Ukrainiens soutiennent toujours majoritairement le président Volodymyr ZELENSKY dans son action, après quasiment trois ans d'invasion russe, un chiffre toutefois en net recul en 2024, selon les résultats d'un sondage publié hier par l'Institut international de sociologie de Kiev (KIIS). Ce dernier a mené une enquête téléphonique auprès de 2000 personnes habitant en territoire sous contrôle ukrainien entre le 2 et le 17 décembre, et d'après les résultats, fin 2024, 52 % des Ukrainiens interrogés disaient "avoir confiance" en M. ZELENSKY, un chiffre en nette baisse par rapport à la fin 2023 (77 %), traduisant un essoufflement du soutien au président ukrainien, après près de trois ans de guerre à haute intensité. Le soutien actuel au chef de l'Etat ukrainien, en poste depuis 2019, est plus marqué dans l'Ouest (60 %) et dans le Centre (52 %), des régions relativement épargnées par la guerre, que dans l'Est (seulement 42 %) et dans le Sud (46 %), où se déroule l'essentiel des combats. Désormais, d'après ce sondage, près de 4 Ukrainiens sur 10 (39 %) disent "ne pas avoir confiance" en M. Volodymyr ZELENSKY, soit près du double par rapport à décembre 2023 (22 %).

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Noël BARROT souhaite renforcer "le pouvoir d'agir" des diplomates

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Noël BARROT, a prononcé hier matin un discours au Centre de conférences ministériel à l'occasion de la 30^{ème} édition de la Conférence des ambassadrices et des ambassadeurs intitulée "Une diplomatie en action pour la France et les Français". Ce discours a été ponctué de dessins et de caricatures de Jul, collaborateur de Charlie Hebdo, dont la France commémorait hier le 10^{ème} anniversaire des attentats.

Rappelant tout d'abord le contexte international difficile dans laquelle cette conférence se tient cette année, "l'année 2025 s'ouvre avec son lot de craintes et d'espoir, marquée par les crises internationales, le bruit des bottes, le retour des guerres commerciales, les conséquences tragiques du dérèglement d'une planète désormais en ébullition", M. BARROT a tout d'abord tenu à rendre un hommage appuyé et sa reconnaissance au réseau diplomatique en proie au malaise ces dernières années, promettant de renforcer le pouvoir d'action des ambassadeurs et de mieux les associer à la stratégie du ministère.

Il a longuement salué le "courage", la "persévérance" et l'"humanité" des diplomates.

Le "courage" parce qu'ils sont "investis d'une mission presque impossible, en tout cas très exigeante : celle de défendre, en toute circonstance, l'intérêt national, l'intérêt des Français. Et pour cela, vous cheminez en permanence sur des chemins de crête". Ils doivent "chercher le compromis lorsqu'il est possible, tout en restant intransigeant sur l'essentiel". Citant notamment les agents en poste en Afghanistan, en Ukraine, en Haïti, au Liban ou en Israël, le ministre a également souligné les risques de l'engagement et rappelé que des collègues avaient perdu leur vie au service de la France (Louis DELAMARE, tué par balle à Beyrouth en septembre 1981, et Philippe BERNARD, tué par balle en janvier 1993 à l'ambassade de Kinshasa).

Leur persévérance, prenant en exemple le cessez-le-feu au Liban. "Première interruption des hostilités dans la région depuis le 7 octobre [2023], véritable succès diplomatique français, nous le devons à la patience acharnée de notre ambassadeur et de nos équipes, que je remercie et félicite pour leurs efforts. Et je pourrais multiplier les exemples. Alors oui, il faut parfois attendre des mois, des années, recommencer et recommencer encore. Mais il faut imaginer Sisyphe heureux, surtout lorsque l'Histoire, à la fin, nous donne raison."

Leur humanité, insistant sur le fait qu'ils sont "entrés dans cette Maison, dans ce métier, avec la passion de servir notre pays en contribuant à construire pour lui des relations apaisées avec les autres nations du monde. Vous avez choisi de placer vos pas dans ceux de générations d'hommes et de femmes qui, par la diplomatie, ont épargné à la France le conflit et la guerre, d'être celles et ceux qui, poussant à son extrémité l'art de la langue et de la traduction, trouvez les mots et les réponses aux problèmes les plus insolubles. Vous savez pouvoir obtenir bien plus de vos interlocuteurs par l'intelligence que la force, par le dialogue que la brutalité, en utilisant votre humanité pour éveiller la leur."

"Je souhaite renforcer votre pouvoir d'agir, car vous avez toute ma confiance", a déclaré le ministre, après la crise profonde provoquée notamment par la réforme de 2022 prévoyant la suppression des deux corps historiques de la diplomatie française, troisième réseau mondial derrière les Etats-Unis et la Chine. M. Jean-Noël BARROT a annoncé qu'il souhaitait renforcer le pouvoir d'agir des

ambassades : en leur octroyant la liberté d'arbitrage sur les crédits de fonctionnement (des budgets devraient ainsi leur être délégués, offrant plus d'autonomie dans l'entretien de l'immobilier, les opérations d'urgence ainsi que le recrutement local) ; supprimer une commande aux ambassades par mois ; supprimer un processus qui n'est pas indispensable par semaine.

Il souhaite également renforcer la formation grâce à l'Académie diplomatique et consulaire : lancement d'un cycle de préparation des secrétaires des Affaires étrangères et cadres A au concours des administrateurs de l'Etat, préparation d'une offre structurée sur l'intelligence artificielle, et lancement d'une première promotion de la réserve diplomatique dans les mois à venir avec 300 participants.

Enfin, le ministre souhaite ouvrir davantage la diplomatie à la société française avec notamment la création d'un circuit labellisé de 50 sites remarquables de nos territoires qui ont été au cours de l'Histoire le cadre d'événements diplomatiques majeurs en France ; avec le lancement cet hiver du Prix littéraire du Quai d'Orsay, qui sera remis pour la première fois cet été ; et avec la poursuite du programme "Cinéma et diplomatie" initié par le ministère en 2024 pour échanger avec le grand public sur la perception et les représentations autour des métiers du ministère.

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a ensuite évoqué les 3 atouts de notre réseau diplomatique, à savoir "la voix singulière de la France" ; "la diplomatie créative de la France" ; et "la diplomatie au service des Français".

Après avoir souligné que la France est toujours "du côté de la justice, du droit et des règles collectives", le ministre a annoncé souhaiter réformer la gouvernance mondiale d'ici 2026 en accordant une juste place à nos partenaires africains au sein de la gouvernance mondiale, du Conseil, des institutions financières internationales ; mobiliser l'ensemble du réseau diplomatique pour obtenir les ratifications nécessaires pour qu'entre en vigueur le traité BBNJ (traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine) dans les mois à venir, avec l'appui des parlementaires français ; et faire aboutir l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge pour une pleine applicabilité du droit international humanitaire.

En ce qui concerne "la diplomatie créative de la France", M. BARROT a souligné que sur 350 recommandations des Etats généraux de la Diplomatie, 80 % avaient été mises en œuvre ou lancées. Le ministre présidera un comité de la transformation régulier pour veiller à l'avancée effective des travaux. Il a également évoqué le lancement ou la relance de formats inédits, associant pour certains la société civile et/ou sur des sujets nouveaux, par exemple le "triangle de Weimar", le sommet diplomatique sur l'IA en février, la grande conférence à venir sur les diplomatie féministes à Paris en juin, ou les sociétés francophones suite au Sommet de la Francophonie accueilli par la France en octobre 2024.

Il a à cette occasion annoncé l'instauration d'une conférence permanente permettant une meilleure association des ambassades à la stratégie du ministère sur les enjeux transversaux ; la mise en place de "task forces" interministérielles à l'initiative du Quai d'Orsay autour des grandes négociations ; la mise en œuvre de l'intelligence artificielle dans les outils du Quai d'Orsay (en 2025 pour les revues de presse et la recherche juridique, en 2026 pour l'assistance à la rédaction) ; la réforme de la direction de la communication et de la presse du Quai d'Orsay afin de développer une communication d'influence associant davantage les acteurs économiques, territoriaux et internationaux ; la réforme des méthodes de financements de l'action du ministère (avec la mission confiée à Mme Catherine PEGARD, cf. infra) ; l'articulation de la coopération décentralisée et l'aide publique au développement pour que les territoires soient davantage associés à l'action de développement du ministère ; et mieux associer les parlementaires européens français en invitant une fois par an l'ensemble des délégations françaises du Parlement européen au Quai d'Orsay.

Enfin s'agissant de "la diplomatie au service des français", M. BARROT a tenu à avoir une pensée pour nos otages et a appelé les ressortissants français à ne pas se rendre en Iran jusqu'à "la libération complète" des détenus français dans ce pays. "La situation de nos compatriotes otages en Iran est tout simplement inadmissible ; ils sont détenus injustement depuis plusieurs années, dans des conditions indignes", a-t-il déclaré, assurant que Paris ne les oubliait pas "une seule seconde". "Depuis l'élection du président PEZESHKIAN et malgré nos efforts d'engagement au plus haut niveau, leur situation s'est dégradée". "Je le dis aux autorités iraniennes : nos otages doivent être libérés. Nos relations bilatérales et l'avenir des sanctions en dépendent". Rappelons qu'un couple de Français, Cécile KOHLER et Jacques PARIS, sont détenus en Iran depuis mai 2022 et accusés par les autorités d'"espionnage", ce que leurs proches démentent. Un troisième Français, prénommed Olivier mais dont le nom de famille n'a pas été rendu public, est également détenu en Iran depuis 2022. Paris qualifie ces prisonniers d'"otages d'Etat".

Soulignant à quel point l'action du réseau diplomatique est essentielle au service des Français (service public pour les Français de l'étranger ; éducation à l'étranger avec plus de 600 établissements français ou francophones, dont 25 nouveaux depuis septembre 2024 grâce à l'engagement du réseau diplomatique ; lutte contre le terrorisme islamiste, problématiques migratoires, emploi et politique d'attractivité, sécurité des approvisionnements), M. Jean-Noël BARROT a conclu son discours en souhaitant qu'il y ait désormais une unification de la marque de communication avec Marianne et drapeau tricolore pour les opérateurs. Il a également insisté sur la nécessité d'un travail sur le repositionnement du ministère avec le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) sur les enjeux de migration, d'emploi, de sécurité des approvisionnements, d'écologie et la protection de nos concitoyens face au terrorisme. Il souhaite également que le ministère prenne l'habitude d'une communication beaucoup plus proactive vis-à-vis des élus locaux et parlementaires des bénéfices engendrés par son action au profit de leurs territoires (fonds européens, attractivité, export, ...). Il sollicitera les conseillers diplomatiques auprès des préfets de régions "pour cultiver ces liens". Enfin, le ministre appelle les diplomates à une extension des missions de notre diplomatie économique, notamment concernant l'attractivité des investissements financiers ; mais également à une extension des services consulaires (réponse téléphonique France Consulaire étendue au monde entier d'ici la fin de l'année ; extension du vote par internet et digitalisation du matériel de propagande ; dématérialisation de l'état-civil ; extension du pilote de renouvellement des passeports à distance).

Retraites, textes budgétaires : le gouvernement à l'heure des consultations

Rencontres tous azimuts pour le Premier ministre François BAYROU et les ministres impliqués dans la construction des futurs budgets. Après Bercy, lundi, qui a poursuivi ses consultations dans le cadre d'un futur projet de loi de finances (PLF), c'était hier au tour de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités Catherine VAUTRIN de recevoir les groupes politiques pour le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), quant à M. BAYROU, il a débuté ses entretiens, avec les partenaires sociaux, où il s'est surtout agi des retraites.

La journée a commencé par la rencontre entre le Premier ministre et le président du Medef Patrick MARTIN qui a fait part de son souhait de voir la discussion envisagée sur les retraites, proposée par M. BAYROU, être élargie au "financement de la protection sociale". "Saisissons cette opportunité pour aller très au-delà d'un simple rafistolage de ces régimes qui sont, disons les choses, à bout de souffle", a lancé M. MARTIN au sortir de Matignon, alors que le Premier ministre avait proposé de rouvrir une discussion, pendant neuf fois, sur la réforme des retraites, et avait affirmé qu'il pouvait y

avoir une autre solution pour leur financement que le report de l'âge, en évoquant un système "à points". D'après le président du Medef, il faut "faire levier de ces travaux (...) pour poser beaucoup plus fondamentalement le sujet du niveau et du financement de notre protection sociale, pas seulement des retraites". M. MARTIN aimerait que les partenaires sociaux travaillent "par exemple, sur les régimes de retraite par capitalisation, le transfert d'une partie du coût de la protection sociale vers la fiscalité, la CSG, la TVA sociale", a-t-il déclaré, en admettant avoir "compris" que "l'option TVA sociale était exclue à ce stade" par l'exécutif.

En outre, après avoir réaffirmé la nécessité qu'un PLF et qu'un PLFSS voient le jour rapidement, pour "apporter au pays de la stabilité, de la visibilité et autant que possible de la confiance", le président du Medef s'est dit dans ce cadre, "prêt à (...) une discussion sur l'aménagement de la dernière réforme des retraites", moyennant toutefois "certaines réserves". A ce compte, il a notamment cité le fait que les entreprises ne doivent pas être "assommées d'impôts" ou de "charges sociales", mais aussi que "ces travaux ne doivent pas édulcorer le rendement financier de cette réforme", et qu'il "ne faut pas que ça se traduise par un alourdissement du coût du travail" pour les entreprises.

Indiquons que le Medef a indiqué que M. MARTIN avait "réaffirmé à François BAYROU qu'il n'y avait aucun accord du Medef sur une surtaxe de l'impôt sur les sociétés (dans le PLF, NDLR), contrairement à ce qu'a annoncé Eric LOMBARD", le ministre de l'Economie et des Finances, sur France inter lundi. M. LOMBARD avait indiqué que les services de Bercy étudiaient les moyens techniques de réintégrer dans le nouveau PLF cette surtaxe prévue dans la version du gouvernement Barnier, appliquée aux seules grandes entreprises et censée rapporter 8 milliards d'euros. A l'époque, avait rappelé le ministre "ce mécanisme a été discuté avec les entreprises, notamment le Medef, et accepté comme un geste de solidarité". "J'ai eu le président du Medef entre Noël et le jour de l'an, cet accord demeure", avait-il dit sur France inter.

Dans l'après-midi, ce fut au tour de la secrétaire générale de la CFDT Marylise LEON de s'entretenir avec le Premier ministre. Ce dernier "nous a confirmé qu'il n'y aurait aucun tabou et que tous les sujets, tous les dossiers, toutes les thématiques afférentes aux retraites, y compris l'âge légal, étaient sur la table", a affirmé Mme LEON à la sortie de son rendez-vous, rappelant que le recul de l'âge légal de départ était une mesure "totalement injuste". "Le sujet doit être rouvert avec tout ce qui peut être possible et imaginable en matière de financement" et "la CFDT pose en incontournable à ces discussions d'ouvrir le sujet de la reconnaissance de la pénibilité", a développé Mme LEON. Concernant plus globalement le financement de la protection sociale, elle a estimé qu'il fallait regarder "les recettes moindres de la part des entreprises" en raison des "exonérations de cotisations" dont elles bénéficient.

Notons que la secrétaire générale de la CFDT devrait s'entretenir avec la ministre déléguée chargée du Travail Astrid PANOSYAN-BOUVET sur les mesures à prendre pour protéger l'emploi dans un contexte de multiplication des licenciements. Sur ce sujet, la CFDT demande notamment à l'exécutif de "renouveler le dispositif d'activité partielle de longue durée", mais aussi de créer des droits à la reconversion des salariés, et une révision de la loi Florange pour suspendre les fermetures de sites tant que tous les efforts nécessaires pour trouver un repreneur n'ont pas été entrepris.

Côté politique, le Premier secrétaire du Parti socialiste (PS) Olivier FAURE, au lendemain d'une rencontre à Bercy où les socialistes ont agité la menace de la censure s'ils n'obtenaient pas des "concessions remarquables" du gouvernement, a réclamé sur les retraites "une discussion globale", tout en maintenant sa demande d'une "suspension" de la réforme portant l'âge de départ à 64 ans. "Je ne souhaite pas partir dans le vide (...) Il y a aujourd'hui des besoins de financement – cette

année autour de 3 millions, à la fin de la décennie, 15 millions – donc on ne peut pas considérer qu'il suffirait simplement d'abroger et d'en rester là", a-t-il développé. Reste qu'il faut, d'après lui, "commencer par suspendre (...), avoir une conférence de financement (...) à l'issue de laquelle nous puissions transitionner vers un nouveau système, trouver un financement alternatif". Comme la veille à Bercy, c'était encore une fois aux socialistes d'être les premiers conviés par Mme VAUTRIN dans le cadre des discussions autour du futur PLFSS. "Nous, on repart des dernières propositions qu'on avait faites sur le PLFSS au moment de la commission mixte paritaire", a affirmé le député (PS) de l'Essonne Jérôme GUEDJ. "La Sécurité sociale a un problème essentiellement de recettes. On a décidé d'une dépense nécessaire, l'augmentation de la rémunération des soignants, sans dégager de ressources pour financer cette dépense nouvelle. Aujourd'hui ça coûte 14 milliards le Ségur. Donc c'est d'une conférence de financement de la Sécu dont on a besoin, avec des recettes nouvelles", a complété le député.

Projet de loi de finances : les consultations se poursuivent à Bercy

Alors que le gouvernement a envoyé plusieurs signaux en direction ces derniers jours en direction des socialistes, dont auprès desquels il espère un accord de non-censure sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, M. FAURE a adopté hier sur France Inter une position plutôt constructive. "Ce qu'il faut, c'est un budget pour la France, parce qu'il faut que la France soit gouvernée, parce que je sais aussi que du chaos naîtrait en réalité une situation qui serait d'abord défavorable aux plus vulnérables, les plus riches s'en tirent toujours", a-t-il déclaré, demandant au gouvernement de revenir sur les 4000 suppressions de postes prévues dans l'Education nationale et de "financer le Ségur", qui a permis d'augmenter les salaires dans le milieu hospitalier après la crise du Covid-19.

Promettant de s'"opposer très fermement" aux mesures proposées par "l'aile droite voire de droite extrême" du gouvernement, il a répété que "sur la question budgétaire, sur la question de la vie quotidienne des Français, il faut avancer". M. FAURE a répété se placer "dans l'opposition" tout en étant "ouvert au compromis". Pour lui, "dans le Nouveau Front populaire, il y a une majorité de parlementaires qui sont pour le dialogue".

"S'il y a des ouvertures, la possibilité d'améliorer la vie des gens, (...), là on va être moteur de ce changement", a semblé confirmer le secrétaire national du parti communiste Fabien ROUSSEL sur TF1, espérant apporter sa "contribution" lors de la rencontre à Bercy prévue aujourd'hui à 14h, où il se rendra avec M. André CHASSAIGNE, président du groupe GDR à l'Assemblée nationale, et Mme Cécile CUKIERMAN, présidente du groupe CRCE-Kanaky du Sénat.

La délégation écologiste sera reçue dans la foulée à 17h. Elle est composée de Mme Marine TONDELIER, secrétaire nationale d'EELV, Mme Cyrielle CHATELAIN, présidente du groupe Ecologiste et Social à l'Assemblée nationale, et des sénateurs écologistes Thomas DOSSUS, Mélanie VOGEL et Ghislaine SENEE.

M. Eric CIOTTI, président du groupe UDR de l'Assemblée nationale, est quant à lui reçu ce matin à 8h30. Suivra à 12h30, M. Raphaël DAUBET, sénateur RDSE du Lot.

Hier, c'est la délégation du parti Horizons qui a été reçue par les ministres. "Nous voulons aider le gouvernement à adopter un budget intelligent, un budget qui permette de remettre les finances publiques en bon ordre. Mais nous sommes extrêmement attachés à limiter la pression fiscale et à réduire la dépense partout où c'est possible", a déclaré à la sortie l'ancien Premier ministre Edouard PHILIPPE à la presse. "Nous sommes un pays où la fiscalité générale est élevée et nous avons besoin de limiter au maximum la pression fiscale qui est imposée aux Françaises et aux

Français, aux entreprises françaises qui ont besoin de créer de la richesse pour qu'elle soit ensuite redistribuée", a-t-il poursuivi. "Nous sommes évidemment dans une logique parfaitement loyale et parfaitement constructive", a-t-il ajouté. Outre une réduction "raisonnable" du déficit public, Horizons a mentionné au rang de ses "priorités" le maintien de la politique de l'offre déployée depuis 2017 et qui, selon M. PHILIPPE, a permis "d'accélérer la réindustrialisation" de la France et de rendre le pays "attractif".

Le président du groupe LR au Sénat Mathieu DARNAUD, également consulté hier, a mentionné comme points "majeurs" pour sa formation la baisse des dépenses de l'Etat, la non augmentation d'impôts, le soutien aux collectivités territoriales et la sécurité. "Nous ne voulons pas de mesures récessives" et "quand on dit pas d'augmentation d'impôts, c'est la capacité à soutenir le pouvoir d'achat des Français", a-t-il déclaré.

La gauche regrette des réactions trop laudatives après le décès du fondateur du FN Jean-Marie LE PEN

M. Jean-Marie LE PEN, ancien député de la Seine (1956-1962) puis de Paris (1986-1988), ancien député européen (1984-2019), ancien conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (1992-2000, 2010-2015), co-fondateur du Front national dont il a été président puis président d'honneur, respectivement jusqu'à l'élection de sa fille Marine LE PEN et jusqu'à son changement de nom en 2018, quintuple candidat à la présidentielle (1974, 1988, 1995, 2002 et 2007) est décédé hier, à l'âge de 96 ans. Son décès a suscité de nombreux commentaires, à l'image des divisions que provoquait celui qui était tour à tour surnommé "Le Menhir" en raison de sa longévité et "le diable de la République" pour ses propos qui lui ont valu condamnations morales et judiciaires (cf. infra "Pour vos dossiers").

"Jean-Marie LE PEN, entouré des siens, a été rappelé à Dieu ce mardi à 12h", a fait savoir sa famille tandis que sa fille Marine LE PEN, présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale, quittait Mayotte. "Pars tranquille, je n'abandonnerai pas la mission", a fait savoir sa petite-fille Marion MARECHAL. Le parti à la flamme a, lui, rendu un long hommage au "tribun", "visionnaire", imposant dans le débat public les grands sujets qui structurent aujourd'hui la vie politique" et "combattant intrépide et indomptable au service d'une vision fière et conquérante de la France". Il n'a pris aucune distance avec "celui qui, dans les tempêtes, tint entre ses mains la petite flamme vacillante de la Nation française et qui, par une volonté et une ténacité sans limite, fit du mouvement national une famille politique autonome, puissante et libre". Le président de l'UDR Eric CIOTTI a salué un "homme politique au parcours jalonné de zones d'ombre, mais aussi de courage, d'intuitions puissantes et de patriotisme sincère". "Bien que son combat politique ait été durablement entaché par ses outrances et ses dérapages, il a été un lanceur d'alerte précurseur sur l'immigration de masse et ses ravages", a-t-il souligné, avant d'appeler "la classe politique à ne pas sombrer dans l'outrance vis-à-vis de sa famille qui a le droit comme chaque famille française à une période de deuil dans le respect de sa dignité et de son intimité".

"Figure historique de l'extrême droite, il a ainsi joué un rôle dans la vie publique de notre pays pendant près de soixante-dix ans, qui relève désormais du jugement de l'Histoire", a prudemment commenté l'Elysée, alors que le message posté par le Premier ministre François BAYROU semait le trouble. "Au-delà des polémiques qui étaient son arme préférée et des affrontements nécessaires sur le fond, JM Le Pen aura été une figure de la vie politique française. On savait, en le combattant, quel combattant il était", a-t-il écrit.

Une réaction jugé trop laudative à gauche. "C'était un raciste. Un antisémite. Un colonialiste. Un nostalgique du régime de Vichy. Un antiféministe... Un multirécidiviste qui a fondé le FN avec des SS. Pas une figure de la vie politique française", a observé le secrétaire général du Parti socialiste Pierre JOUVET. "Il n'est pas question de polémiques, mais de condamnations pour des propos racistes, antisémites et négationnistes", a protesté le porte-parole du PCF Ian BROSSAT, qualifiant de message du Premier ministre de "pathétique". "Le respect de la dignité des morts et du chagrin de leurs proches n'efface pas le droit de juger leurs actes. Ceux de Jean-Marie Le Pen restent insupportables. Le combat contre l'homme est fini. Celui contre la haine, le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme qu'il a répandus, continue", a répliqué le fondateur de LFI Jean-Luc MELENCHON. "Un fasciste d'un autre temps s'en est allé. Mais laisse derrière lui des héritiers, très actuels", a abondé le député (ES) de la Somme François RUFFIN. "Condamné à plusieurs reprises par la justice, Jean-Marie Le Pen est le premier à avoir donné une caution politique à l'antisémitisme, au racisme et au négationnisme après la guerre", sa mort "ne doit pas marquer le début de sa réhabilitation", a appuyé le président du Crif Yonathan ARFI.

"Plus de 18 milliards d'exportations d'armement" en 2024, "deuxième meilleure année" pour la France

Les exportations d'armement français se sont établies à "plus de 18 milliards d'euros" l'année dernière, faisant de 2024 "la deuxième meilleure année de notre histoire", a salué hier le ministre des Armées Sébastien LECORNU. Sur ce total, "près de 10 milliards concernent des plateformes-phares comme les Rafale et les sous-marins", a-t-il affirmé hier lors de la prise d'armes dans la cour d'honneur des Invalides à l'occasion de la nouvelle année. L'avion de combat Rafale a été vendu à 12 exemplaires fin août à la Serbie (cf. BQ du 30/08/2024) tandis que l'Indonésie a formalisé en janvier la dernière tranche de 18 appareils sur les 42 commandés deux ans plus tôt (cf. BQ du 11/02/2022). Naval Group a de son côté officialisé le 30 septembre la vente aux Pays-Bas de quatre sous-marins Barracuda. Le montant du contrat n'a pas été dévoilé mais M. Christophe van DER MAAT, alors secrétaire d'Etat néerlandais à la Défense (janvier 2022-juillet 2024), avait déclaré en mars que le budget du projet était de 5,6 milliards d'euros (cf. BQ du 18/03/2024).

Avec plus de 18 milliards d'euros de prises de commandes, l'année 2024 reste encore loin du niveau record de 27 milliards engrangé en 2022, à la faveur d'un contrat de 80 avions Rafale avec les Emirats arabes unis pour un peu plus de 16 milliards d'euros, mais bien au-delà des 8,2 milliards de 2023 (cf. BQ du 05/09/2024).

Les dépenses militaires mondiales ont connu en 2023 leur plus forte augmentation en une décennie, atteignant 2400 milliards de dollars en raison des conflits en cours, selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri). "L'année 2025 s'annonce comme une excellente année, qui débute de manière prometteuse avec la vente de 14 hélicoptères Caracal en Irak", a également déclaré M. LECORNU. Cette vente, pour laquelle un contrat a été signé avec l'Irak début septembre 2024, est "confirmée", s'est félicité le ministre. Cette année "devra être une nouvelle année record" à l'exportation, a-t-il espéré, citant les principaux équipements de l'industrie française de défense : les frégates de défense et d'intervention "en particulier", les sous-marins, les radars, l'artillerie, les hélicoptères et les Rafale "bien sûr" ou encore les systèmes anti-aériens SAMP/T de nouvelle génération qui répondent aux "prochaines menaces balistiques venant de Russie ou d'Iran". Alors que l'industrie de défense française doit augmenter rapidement ses cadences pour répondre à la demande, l'exportation est primordiale pour assurer la viabilité du modèle économique, les commandes françaises à elles seules étant insuffisantes. Exporter nos

armes est vital pour développer notre base industrielle et technologique de défense (BITD). Cela l'est tout autant pour notre balance commerciale et pour créer des emplois partout en France. Mais c'est aussi une condition de notre souveraineté", a martelé le ministre.

Industrie de défense européenne : Paris ne cédera "rien" dans les négociations avec Bruxelles

La France ne cédera "rien" dans les négociations au sein de l'Union européenne visant à mettre en place un soutien financier à l'industrie de défense européenne, a prévenu hier le ministre. "Le rôle de la Commission européenne est – et doit être – d'accompagner de façon accélérée et simplifiée le développement des industries de défense européennes, et non de se substituer aux Etats membres en créant des complexités ou contraintes supplémentaires", a-t-il estimé. "Nous devons porter un agenda de simplification des procédures européennes, et défendre pied à pied l'agenda de Versailles", adopté en 2022 et qui prévoit le renforcement des capacités européennes de défense. "C'est tout l'enjeu de la négociation en cours sur Edip, sur laquelle nous ne céderons rien. En la matière, il vaut mieux ne rien faire que faire mal", a-t-il mis en garde. Edip (de son acronyme anglais pour Programme européen pour l'industrie de défense), actuellement en négociation, prévoit un budget de 1,5 milliard d'euros pour la période 2025-2027 pour favoriser les achats d'équipements militaires européens plutôt que des importations. Paris insiste pour que 65 % des composants d'un matériel militaire soient de fabrication européenne et que l'autorité de conception soit européenne pour pouvoir bénéficier d'un financement de l'UE. A titre d'exemple, les lignes de production installées en Europe de matériels américains ne sauraient donc en profiter. "L'agenda européen de soutien à l'industrie de défense est utile mais il ne devra pas conduire à dépenser l'argent du contribuable européen pour produire sous licence des équipements américains", a justifié le ministre français. "Si cela peut donner à certains l'illusion d'une autonomie européenne, cela nous mettrait surtout à la merci d'un revirement stratégique de notre allié américain", a-t-il relevé, à quelques jours du début du second mandat de Donald TRUMP comme président des Etats-Unis. Au-delà de la somme, limitée, de 1,5 milliard d'euros prévue sur trois ans, l'enjeu est de taille, prévient une source française proche du dossier, selon qui "Edip, c'est la matrice qui structure l'organisation de la défense européenne dans les 30 prochaines années".

Budget : les augmentations prévues de la défense "pas négociables"

Les augmentations du budget de la défense prévues par la loi de programmation militaire (LPM) "ne sont pas négociables", a enfin averti M. LECORNU, selon qui "l'absence à ce jour de budget pour 2025 menace le réarmement" du pays. La censure du précédent gouvernement avait empêché l'adoption du budget, qui prévoyait pour les armées 3,3 milliards d'euros supplémentaires pour atteindre 50,5 milliards d'euros hors pensions, soit 2 % du PIB. La LPM 2024-2030 prévoit 413 milliards d'euros pour les armées, avec un budget progressant de plus de trois milliards d'euros chaque année pour répondre aux besoins croissants imposés par la multiplication des tensions internationales. "Je ne doute pas que nos armées sauront (...) compter sur les représentants de la Nation pour, le moment venu, prendre leur responsabilité et garantir ce réarmement", a espéré le ministre devant les représentants du ministère des Armées. "Il devra permettre l'exécution des marches d'augmentation budgétaire (...), qui ont été conçues dans mon esprit comme un plancher, et certainement pas comme un plafond".

En l'absence de budget voté pour 2025, le ministère dispose à ce stade chaque mois du douzième du budget de l'année précédente, menaçant donc les investissements dans les capacités militaires futures, notamment le futur porte-avions.

Manipulations d'information : Mme Clara CHAPPAZ, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, souhaite renforcer la lutte contre les tentatives d'ingérence étrangère en ligne

La ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, Mme Clara CHAPPAZ, s'est rendue ce mardi au service Viginum, organe central dans la lutte contre les ingérences numériques étrangères. Ce déplacement visait à faire le point sur les moyens déployés pour contrer les manipulations d'information, notamment via l'utilisation croissante des outils d'intelligence artificielle.

Dans un contexte marqué par des menaces hybrides et une démocratisation des technologies de création de contenus inauthentiques, Mme CHAPPAZ souhaite prioriser la régulation des plateformes et le développement de solutions basées sur l'IA.

De nouveaux défis posés par l'intelligence artificielle

Viginum s'appuie sur des outils avancés pour détecter les campagnes malveillantes. Ces outils incluent des algorithmes permettant d'identifier des bots ou des trolls dans des discussions en ligne, ou encore de tracer l'origine et la diffusion de contenus manipulés. Récemment, Viginum a mis en évidence plusieurs utilisations malveillantes des technologies d'IA générative.

"L'intelligence artificielle, c'est quelque chose de positif, (mais) il y a une problématique à partir du moment où ces usages positifs sont détournés pour des finalités malveillantes", souligne M. Marc-Antoine BRILLANT, chef du service Viginum auprès du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN).

Trois grands usages malveillants ont été identifiés avec l'utilisation de l'IA dans le cadre de campagnes de manipulation d'information :

- création de faux crédibles réalistes : texte, audio ou vidéo de type "deepfakes" ou hypertrucage ;
- création et animation de comptes inauthentiques réalistes, avec respect d'une forme d'historicité dans l'activité et animation de manière "quasi humaine" (ce qui peut gêner les techniques de détection des opérateurs de plateforme en ligne) ;
- utilisation de l'intelligence artificielle pour diffuser d'une manière massive un même contenu manipulé sur plusieurs plateformes en même temps (objectif de massification de la diffusion).

Ces pratiques, dont certaines sont encore marginales, présentent une croissance inquiétante.

Le rôle de Viginum est de détecter et de caractériser ces ingérences, s'appuyant sur des compétences en géopolitique, data science et investigation numérique. Pour faire face aux nouvelles menaces, Viginum s'est notamment doté d'un pôle d'excellence en IA.

M. Stéphane BOUILLOU, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, rappelle que le service, créé en 2021, constitue en lui-même "un pôle d'excellence au sein de l'Etat", chargé de protéger le débat public et les intérêts fondamentaux de la Nation.

Pour une labellisation des contenus générés par l'IA

Depuis sa création, Viginum a documenté de nombreuses campagnes de manipulation. Entre 230 et 300 "phénomènes inauthentiques" sont ainsi repérés chaque année. Une fois identifiées, ces activités sont caractérisées et, si nécessaire, rendues publiques.

Certaines de ces campagnes ont ciblé les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le service a identifié 43 manœuvres informationnelles ayant ciblé l'événement, s'appuyant sur différents modes opératoires. Parmi les exemples cités, une vidéo générée par IA a été diffusée pour ternir l'image de l'événement en exploitant de faux narratifs, comme des comparaisons entre la Seine et le Gange.

Face à ces défis, Viginum travaille sur des solutions, notamment la labellisation des contenus générés par l'IA. "L'idée de marquer les contenus synthétiques, qu'ils soient textuels, audio ou vidéo, pourrait représenter une avancée significative", selon M. BRILLANT.

De son côté, Mme Clara CHAPPAZ a également exhorté les grandes plateformes numériques à coopérer davantage, conformément aux obligations imposées par le Digital services act (DSA), notamment en matière de modération, de suppression des contenus de désinformation et de limitation de leur viralité.

La ministre appelle dans ce cadre à une meilleure coopération et transparence avec les autorités françaises et européennes, notamment via un accès renforcé aux données et API des plateformes, "afin de garantir une régulation efficace et protéger la démocratie".

**Le périmètre de M. François-Noël BUFFET,
ministre de plein exercice auprès du ministre
d'Etat, ministre de l'Intérieur**

Nommé ministre de plein exercice auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU, M. François-Noël BUFFET, suivra plus spécifiquement certaines thématiques relevant de la Place Beauvau, selon une répartition discutée entre les deux hommes, déjà habitués à un tel partage des tâches au sein de la commission des Lois du Sénat.

M. BUFFET sera ainsi chargé des sujets relatifs à l'administration territoriale de l'Etat, aux élections, à la sécurité des élus, à l'allégement des procédures et à la transformation publique, à la cybersécurité, à l'intégration et à l'asile, à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, au traitement automatisé des amendes forfaitaires délictuelles, à la sécurité privée, à la sécurité des transports, à la sécurité routière, aux sapeurs-pompiers, aux polices municipales et aux gens du voyage.

**L'IGAS émet des recommandations pour
soutenir les jeunes ruraux, dont au moins
338 000 vivent sous le seuil de pauvreté**

A quelles difficultés économiques sont confrontés les jeunes ruraux ? Alors que près de 3 millions de jeunes vivent à la campagne, dont au moins 338 000 sont le sous le seuil de pauvreté, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a publié hier une étude s'intéressant à cette catégorie de la population qui en plus des difficultés qu'elle partage avec les urbains, souffre aussi de maux qui lui sont propres, sur lesquels l'IGAS émet plusieurs recommandations.

D'abord, et comme tous les autres jeunes, la jeunesse rurale est confrontée à des problèmes d'accès à l'emploi. Le chômage, pour ces Français de 16 à 29 ans, est important, avec 22,4 % d'entre eux qui sont dans cette situation. Et quand ils ne sont pas au chômage, leur emploi est très souvent précaire, puisque 37,8 % des jeunes ruraux sont soit en CDD, soit en intérim. Par ailleurs contrairement aux idées reçues, à cela s'ajoutent "des difficultés d'accès au logement", souligne l'IGAS. Plus globalement la précarité de ces jeunes "est déterminée par l'appartenance sociale

encore plus que par leur lieu de résidence", d'après l'étude. Outre ces problématiques que connaissent les jeunes, qu'ils soient urbains ou ruraux, viennent se joindre des difficultés propres à la jeunesse rurale. Sans surprise, ils bénéficient d'une "moindre présence de services publics et des équipements", mais sont aussi confrontés à des "freins spécifiques", dont les facteurs déterminants sont "l'éloignement et une mobilité empêchée". "La dématérialisation conçue comme une solution pour le rural peut générer des risques d'exclusion pour les plus vulnérables, alors que le non-recours aux droits y est élevé", note ainsi l'étude, qui souligne aussi que "l'usage d'un véhicule personnel reste vecteur déterminant d'autonomie et d'émancipation". D'autre part, si les jeunes ruraux sont un peu moins pauvres que ne le sont les urbains, du fait qu'ils commencent plus tôt à travailler, il existe une forme "d'autocensure", importante sur ces territoires, d'après l'IGAS. Celle-ci est due à des "choix plus contraints" en matière de formation, et là encore, à des "empêchements de mobilité physique" et au "non-recours aux droits par crainte de stigmatisation".

Pour pallier ces difficultés, des politiques publiques ont été mises en place, à l'instar de celles visant à "aller-vers", de "démarches hors-les-murs", ou encore d'"offres hybrides de formations", rappelle l'IGAS. Néanmoins, l'offre d'accompagnement destinée aux jeunes les plus en difficultés (CEJ) peine à "s'implanter dans les territoires ruraux isolés", d'après l'étude. Pour fonctionner, celle-ci suppose "des coopérations nouvelles", mais aussi de "relais" et d'une durée de financement plus importante. En outre, "les interventions sectorielles, qu'il s'agisse de repérage et de remobilisation, d'accompagnement vers l'emploi, de formation, prennent rarement en compte les contraintes inhérentes la ruralité", souligne l'IGAS. Autre constat dressé par l'IGAS : "les prestations sociales auxquelles peuvent accéder les jeunes ruraux précaires prennent mal en compte, comme pour les autres jeunes, les difficultés auxquelles ils font face : enchevêtrement des dispositifs, durée limitée de l'allocation CEJ qui rend difficile l'accès à un logement, difficultés auxquelles s'ajoutent le coût élevé de la mobilité". Pour y remédier, l'IGAS recommande notamment "d'adopter un cadre de priorisation renouvelé" appuyé sur le nouveau zonage France Ruralité Revitalisation (FRR) plus ciblé sur les publics les plus vulnérables. Elle considère par ailleurs "pas atteignable et sans doute pas souhaitable de tout (ré)implanter en proximité", et estime qu'il vaut mieux trouver un "équilibre". Pour ce faire, elle propose, entre autres, de "penser des cadres d'intervention sur la mobilité et le 'voyage'", de "renforcer le soutien aux solutions hybrides de formation et d'apprentissage", avec des campus connectés, ou encore une offre de formation hybride appuyée sur des tiers-lieux, mais aussi de "prendre en compte dans le financement des programmes le surcoût lié à la ruralité", de "continuer à accompagner la mobilité physique et cognitive des jeunes ruraux", ou encore de "poursuivre le déploiement en proximité des dispositifs d'écoute, dont les Points accueil et écoute jeunes (PAEJ), et de prise en charge dont les Maisons des adolescents".

"Passe d'armes" entre le président de la République Emmanuel MACRON et l'Algérie

Les déclarations du président de la République Emmanuel MACRON lundi, en ouverture de la 30^{ème} Conférence des ambassadrices et ambassadeurs, estimant que l'Algérie "se déshonorait en maintenant en détention l'écrivain franco-algérien Boualem SANSAL, ont déclenché hier une vague de réactions coléreuses dans ce pays, ces propos ayant été qualifiés d'"inacceptables" par la diplomatie algérienne.

Le gouvernement algérien a annoncé dans un communiqué avoir "pris connaissance, avec beaucoup d'étonnement, des propos du président français concernant l'Algérie qui déshonorent, avant tout, celui qui a cru devoir les tenir de manière aussi désinvolte et légère. Ces propos ne peuvent être que réprouvés, rejettés et condamnés pour ce qu'ils sont, une immixtion éhontée et

inacceptable dans une affaire interne algérienne". "Ce que le président français présente indûment et faussement comme une affaire de liberté d'expression n'en est pas une au regard de la loi d'un Etat souverain et indépendant. Elle relève essentiellement d'une mise en cause de l'intégrité territoriale du pays, un délit punissable par la loi algérienne", a ajouté le ministère. Pour sa part, le bureau de la chambre basse du Parlement a qualifié les déclarations du chef de l'Etat de "propos irresponsables" et a dénoncé une "ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Algérie et une violation de sa souveraineté et de sa dignité sur une question examinée conformément aux lois algériennes". Le Parlement algérien a appelé Paris à se "conformer aux règles des relations internationales basées sur le respect mutuel".

Rappelons (cf. BQ du 07/01/2025) que M. MACRON a accusé l'Algérie de se déshonorer en empêchant "un homme gravement malade de se soigner. Ce n'est pas à la hauteur de ce qu'elle est". "Et nous qui aimons le peuple algérien et son histoire, je demande instamment à son gouvernement de libérer Boualem SANSAL". Ce "combattant de la liberté" est "détenu de manière totalement arbitraire par les responsables algériens", a-t-il ajouté.

Les uns après les autres, les partis politiques algériens ont condamné des propos jugés "inacceptables" ou "irresponsables". Pour le Front des forces socialistes (FFS, plus vieux parti d'opposition), les propos du président MACRON sont "écoeurants et inacceptables" traduisant "un mépris pathologique et l'incapacité persistante de la France officielle à assumer son passé colonial et à rompre avec une attitude paternaliste et condescendante envers les nations souveraines". De son côté, le Front de libération nationale (FLN, ancien parti unique) a qualifié les déclarations du chef d'Etat français "d'immorales", rejetant "catégoriquement toute ingérence étrangère ou tentative de donner des leçons sur les libertés et les droits de l'homme". Enfin, le Mouvement de la société pour la paix (MSP), principal parti islamiste, a estimé sur sa page Facebook que les propos du président français "réflètent une arrogance liée à une mentalité coloniale néfaste, loin du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats".

Si l'on ajoute l'interpellation de trois influenceurs algériens en France ces derniers jours, les relations avec l'Algérie ne semblent pas aller dans le sens de l'apaisement.

Canada, Groenland, canal du Panama : le président américain élu Donald TRUMP multiplie les déclarations controversées

Le président élu américain Donald TRUMP a refusé hier d'éarter l'idée d'avoir recours à la force pour annexer le canal du Panama et le Groenland, affirmant que les deux étaient "très importants pour la sécurité économique" des Etats-Unis. "Je ne peux pas vous l'assurer sur aucun des deux", a déclaré le président élu lors d'une conférence de presse à Mar-a-Lago, en Floride, lorsqu'il a été interrogé sur un éventuel recours aux forces armées pour annexer le canal et le territoire autonome du Danemark, après avoir affirmé à plusieurs reprises vouloir les acquérir. M. TRUMP, qui s'exprimait un jour après que le Congrès a officiellement certifié sa victoire, a aussi laissé entendre qu'il imposerait des droits de douane au Danemark si ce dernier résistait à son offre d'achat du Groenland.

Le Républicain de 78 ans a réitéré sa promesse d'imposer des droits de douane importants au Mexique et au Canada, mais a surtout menacé de faire usage de la "force économique" contre le Canada, après avoir affirmé la veille – à la suite de l'annonce de la démission du Premier ministre canadien Justin TRUDEAU – qu'il était dans l'intérêt de cet allié des Etats-Unis de devenir le "51^e Etat" américain. " (...) le Canada et les Etats-Unis, ce serait vraiment quelque chose", a-t-il ajouté, assurant que ce voisin était

"subventionné" par les Etats-Unis pour sa protection. Plus au sud, M. TRUMP a promis de changer le nom du golfe du Mexique en golfe d'Amérique. "Il couvre beaucoup de territoire", a-t-il déclaré à propos du golfe. "Le golfe d'Amérique. Quel beau nom !", s'est-il exclamé.

Celui qui fera son retour officiel à la Maison-Blanche le 20 janvier a aussi déclaré que les pays membres de l'OTAN devaient accroître leurs budgets de défense à 5 % de leur PIB après avoir maintes fois répété que les membres de l'Alliance n'en faisaient pas assez pour assurer leur protection. "Ils peuvent tous se le permettre", a dit le milliardaire. "Ils devraient être à 5 %, pas 2 %". M. TRUMP avait déjà semé la panique durant la campagne électorale en menaçant de ne plus garantir la protection des pays de l'OTAN face à la Russie si ceux-ci ne consacraient pas un budget suffisant à leur défense. Les pays de l'OTAN se sont engagés il y a dix ans à consacrer au moins 2 % de leur produit intérieur brut (PIB) aux dépenses militaires. Ils sont 23 sur 32 à avoir tenu cet engagement. Le chef de l'Alliance atlantique, Mark RUTTE, a lui-même prévenu le mois dernier que l'Europe devait dépenser "beaucoup plus" pour assurer sa défense.

Enfin, M. Donald TRUMP a jugé qu'il avait "probablement" influencé la décision de Meta (Facebook, Instagram, WhatsApp) de cesser ses opérations de fact-checking aux Etats-Unis. Meta et Facebook "ont fait beaucoup de progrès", a jugé le président élu, interrogé sur cette annonce tombée dans la journée, avant de répondre "probablement" à un journaliste qui lui demandait s'il estimait que le patron de Meta, Mark ZUCKERBERG, avait agi ainsi en raison de menaces que Donald TRUMP avait émises dans le passé. Notons que M. ZUCKERBERG a indiqué abandonner le fact-checking, notamment réalisé par des médias rémunérés par Meta, au profit de "notes de contexte", une méthode très incertaine de se "corriger" entre utilisateurs plébiscitée par le propriétaire du réseau social X et proche du président élu, Elon MUSK.

Le président du Rassemblement Alcide PONGA devrait être élu aujourd'hui président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie

Le Congrès de Nouvelle-Calédonie a élu hier le nouveau gouvernement, redevenu majoritairement non-indépendantiste, lequel a échoué, lors d'un premier tour de scrutin interne à désigner son président. Un second tour prévu aujourd'hui devrait voir le président du Rassemblement et maire de Kouaoua Alcide PONGA accéder à la présidence du 18^e gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Le 24 décembre dernier, près de quatre ans après son élection, le gouvernement de M. Louis MAPOU, le premier majoritairement indépendantiste depuis les Accords de Nouméa et le premier dirigé par un Kanak, a été renversé, par la démission de M. Jérémie KATIDJO-MONNIER et des suivants de la liste Calédonie ensemble. Ces derniers lui reprochaient "une indépendance gouvernementale autoproclamée, contraire à l'Accord de Nouméa et à la loi organique". ""Je crois profondément que Calédonie ensemble et ses alliés ne souhaitaient pas qu'on réussisse, avant les prochaines élections", a par la suite réagi M. MAPOU.

Le Congrès a procédé hier à l'élection à la proportionnelle de l'exécutif local, donnant six sièges aux non-indépendantistes et cinq aux indépendantistes. Précisément, la liste commune aux Loyalistes et au Rassemblement a obtenu quatre sièges revenant à M. PONGA, Mme Isabelle CHAMPMOREAU, M. Christopher GYGES et M. Thierry SANTA, et la liste commune Calédonie ensemble alliée à l'Eveil océanien deux autres pour MM. Philippe DUNOYER et Petelo SAO. A noter que ce jeune parti qui se veut le porte-voix des Wallisiens et Futuniens confirme ainsi son

importance croissante et son statut de "faiseur de roi", se ralliant tantôt aux non-indépendantistes tantôt aux indépendantistes. Ces derniers disposent de trois sièges pour l'UC-FLNKS (MM. Gilbert TYUIENON, Mickaël FORREST et Samuel HNEPEUNE) et de deux pour l'Union nationale pour l'indépendance (MM. Adolphe DIGOUE et Claude GAMBEY).

Seules deux listes ont ensuite présenté un candidat pour la présidence du gouvernement : l'UC-FLNKS a proposé, comme en 2021, l'ancien président du Medef NC Samuel HNEPEUNE, lequel n'a recueilli que trois voix (il y a quatre ans, cinq mois et plusieurs tours de scrutins avaient été nécessaires pour départager sa candidature et celle de M. MAPOU, soutenu par l'UNI) ; le Rassemblement et les Loyalistes ont proposé M. PONGA, qui n'a obtenu que leurs quatre voix, faute d'accord avec Calédonie Ensemble sur un contrat de gouvernance et sur la répartition des portefeuilles entre les non-indépendantistes.

Dans la foulée, M. Philippe DUNOYER a annoncé sa démission du gouvernement où il sera remplacé par son suivant de liste, M. KATIDJO-MONNIER, et ajouté que les deux représentants de sa liste voteront pour M. PONGA, qui devrait ainsi obtenir les six voix requises. "Le gouvernement Mapou n'a pas été renversé pour qu'on débouche sur un blocage institutionnel, a-t-il justifié au nom de Calédonie ensemble. Reste que ce scrutin révèle l'importance des fractures qui traversent la classe politique calédonienne, comme chacun de ses camps traditionnels.

Alors que la France compte 68,4 millions d'habitants, la natalité devrait continuer de baisser

La France compte 68,4 millions d'habitants (cf. BQ du 17/12/2024), contre 67,761 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2022.

Entre 2016 et 2022, la population a augmenté de plus de 0,35 % en moyenne par an dans dix des dix-sept régions françaises.

Pour trois d'entre elles, l'Île-de-France, la Réunion et la Guyane, cette croissance a lieu en raison d'un fort excédent naturel, malgré un solde migratoire apparent négatif. La progression de la population des sept autres régions en croissance, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire, Bretagne et Corse est due surtout à l'excédent des arrivées sur les départs. La population est restée stable dans cinq régions qui ont connu un solde naturel et un solde migratoire apparent proches de l'équilibre : Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.

Enfin, la baisse de la population en Martinique et en Guadeloupe est due au solde migratoire apparent négatif, les départs des deux îles excédant les arrivées.

Au sein de l'urbain, la population a crû au rythme de 0,42 % en moyenne par an, quelle que soit sa densité, mais les causes en sont différentes. Dans les grands centres urbains, le fort excédent naturel compense nettement le déficit du solde migratoire apparent. A l'inverse, la croissance de la population dans l'urbain de densité intermédiaire est portée uniquement par le solde migratoire apparent.

Dans l'espace rural, la situation est différente selon que la commune est considérée comme périurbaine ou non. Dans le premier cas, la population a progressé grâce à un excédent d'arrivées sur les départs. Dans le second cas, le solde naturel est devenu négatif et n'a pas été totalement compensé par le solde migratoire apparent même s'il reste excédentaire. Dans l'ensemble, la croissance de la population est deux fois plus élevée dans l'urbain que dans le rural entre 2016 et 2022 alors qu'elle était identique sur la période 2011-2016.

La natalité française devrait encore baisser en 2024

Par ailleurs, entre janvier et novembre 2024, le nombre de naissances a reculé de 2,8 % en France par rapport à la même période l'année précédente et pourrait ainsi atteindre un nouveau plus bas historique sur l'ensemble de l'année. L'on compte ainsi 15 758 naissances de moins sur cette période par rapport à 2023, portant le nombre de nouveau-nés sur les onze premiers mois 2024 à 606 591, a indiqué l'INSEE. Sur l'ensemble de 2024, le nombre de naissances devrait atteindre un nouveau plus bas historique, après un décrochage important en 2023. Ce nouveau recul s'inscrit dans une tendance de plus long terme. En France, le nombre de naissances a diminué chaque année depuis 2011, à l'exception de celle de 2021, qui a connu un léger rebond après les confinements liés au Covid-19.

Cette tendance à la baisse des naissances s'explique en partie par la diminution du nombre de femmes de 20 à 40 ans (en âge de procréer) et surtout par la baisse du taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) qui s'est établi à 1,68 enfant par femme en 2023, contre 1,79 en 2022. En 2023, 678 000 bébés sont nés en France, un nombre en recul de 6,6 % par rapport à 2022. Il s'agissait du nombre de naissances annuel le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Sur le seul mois de novembre 2024, 53 369 bébés ont vu le jour, soit 5,4 % de moins qu'un an plus tôt. Il s'agit du 29^e mois consécutif de recul, lorsqu'on compare mois par mois à la même période de l'année précédente, précise l'INSEE.

La baisse des naissances sur onze mois entre 2023 et 2024 (-2,8 %) s'observe dans toutes les régions françaises. La baisse est plus marquée dans les départements d'Outre-mer (11,5 %), précise l'Institut.

L'ordre du jour du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres se réunira ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Emmanuel MACRON.

Le Conseil examinera : sur la proposition du Premier ministre François BAYROU : des décrets relatifs aux attributions du ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministre d'Etat, ministre des Outre-mer, du ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice, du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, du ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, du ministre des Armées, du ministre de la Culture, du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, du ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ; sur la proposition du ministre d'Etat, ministre des Outre-mer : un projet de loi d'urgence pour Mayotte, sur la proposition du ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2024-934 du 15 octobre 2024 portant transposition de la directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes ; sur la proposition du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2024-936 du 15 octobre 2024 relative aux marchés de crypto-actifs et l'ordonnance n° 2024-937 du 15 octobre 2024 relative au renforcement des obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en matière de transfert de crypto-actifs ; sur la proposition du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères : un projet de loi autorisant l'approbation de la Résolution n° 259 portant modification de l'article 1^{er} de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de permettre l'élargissement limité et progressif du champ d'action géographique de la Banque à l'Afrique subsaharienne et à l'Irak.

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Thierry PEYROUX, directeur adjoint du cabinet de M. Thani MOHAMED SOILIHI, ministre délégué chargé de la Francophonie, devrait se voir confier la direction du cabinet de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué chargé de l'Europe

M. Thierry PEYROUX, administrateur de l'Etat, directeur adjoint chargé des partenariats internationaux au cabinet de M. Thani MOHAMED SOILIHI, ministre délégué chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, devrait être nommé directeur du cabinet de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué chargé de l'Europe. Rappelons que ces fonctions étaient occupées jusqu'en décembre dernier par M. Etienne RANAIVOSON, administrateur de l'Etat, ancien collaborateur de M. Edouard PHILIPPE à Matignon.

Né en août 1983, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise de droit, M. Thierry PEYROUX fut nommé conseiller des affaires étrangères en avril 2011 à sa sortie de l'ENA (promotion "Robert Badinter"). Rédacteur chargé de l'Afghanistan à la sous-direction d'Asie méridionale de la direction d'Asie et d'Océanie (2011-2013), puis rédacteur chargé des questions de désarmement nucléaire à la sous-direction du désarmement et de la non-prolifération nucléaires de la direction des affaires stratégiques, au ministère des Affaires étrangères (2013-2015), il fut ensuite deuxième conseiller chargé de la politique étrangère algérienne et des questions régionales (terrorisme, Libye, Mali, Maroc, Sahara occidental, Tunisie, Sahel notamment) à Alger (2015-2018). Conseiller à la direction Afrique du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), à New York en 2018-2019, il fut conseiller chargé de la santé mondiale, du développement et du numérique à la Représentation permanente de la France auprès des Nations unies, jusqu'en octobre 2022. Nommé à cette date, sous-directeur d'Afrique orientale à la direction de l'Afrique et de l'océan indien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères M. Thierry PEYROUX fut directeur de cabinet adjoint chargé du développement au cabinet de M. Thani MOHAMED SOILIHI au secrétariat d'Etat chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, de septembre à décembre 2024, date à laquelle il fut nommé directeur adjoint de son cabinet, chargé des partenariats internationaux au ministère délégué, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux.

Par ailleurs, Mme Hélène DETOLLE, ancienne conseillère stratégie de presse et communication au cabinet de M. Marc FERRACCI, au ministère délégué chargé de l'Industrie, devrait être nommée conseillère spéciale, chargée de la communication au cabinet de M. Benjamin HADDAD

Née en 1987, titulaire d'une licence en droit européen Université de Strasbourg, d'un bachelor en droit européen de l'université de Linköping et d'un master en droit des affaires de l'Université Paris Panthéon Sorbonne, Mme Hélène DETOLLE fut collaboratrice de Mme Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice (UDI-UC) de Seine-Maritime et alors présidente de la Commission de la Culture, de la Communication et de l'Education du Sénat (2010-2018). Elle fut par ailleurs trésorière de l'UDI jeunes entre 2013 et 2015. Chargée de production audiovisuelle pour Slug News (2018-2021), elle fut experte communication corporate et chargée de relations presse au sein de l'agence Influences (2019-2022). Collaboratrice parlementaire de M. Marc FERRACCI alors député (ENS) des Français établis

hors de France (6ème circonscription : Suisse et Lichtenstein), de septembre 2022 à octobre 2024. Mme Hélène DETOLLE, fut conseillère stratégie de presse et communication au cabinet de M. Marc FERRACCI, au ministère délégué chargé de l'Industrie, d'octobre à décembre 2024.

M. Benoît MOURNET, ancien député (Ren) des Hautes-Pyrénées, devrait être nommé conseiller politique au cabinet de Mme Elisabeth BORNE, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Benoît MOURNET, directeur d'hôpital, ancien député (Renaissance) des Hautes-Pyrénées, ancien sous-préfet à la relance auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, devrait être nommé conseiller politique chargé du Parlement et des collectivités territoriales au cabinet de Mme Elisabeth BORNE ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Né en 1986, titulaire d'un master 1 en droit public de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), M. Benoît MOURNET fut directeur adjoint des finances, en charge des recettes et de la facturation des hôpitaux universitaires Henri Mondor (2012-2013), puis directeur de l'hôpital Albert Chenevier (2013-2015), avant d'être directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, aux hôpitaux universitaires Henri Mondor (2015-2017). Il fut parallèlement maître de conférences (questions sociales) à l'Institut d'études politiques de Paris (2013-2017). Nommé dans l'emploi d'inspecteur des finances (2017-2020), il fut sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (2020-2022). Député (Renaissance) des Hautes-Pyrénées (2022-2024), M. Benoît MOURNET fut porte-parole du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale (2023-2024).

M. Stephen MARCHISIO, ingénieur général de l'armement, ancien chef du pôle diplomatique au cabinet de M. Gabriel ATTAL et Mme Elisabeth BORNE à Matignon, est nommé ambassadeur à Singapour

M. Stephen MARCHISIO, ingénieur général de l'armement, jusqu'alors chargé de mission auprès de la directrice des ressources humaines de la direction générale de l'armement, ancien chef du pôle diplomatique au cabinet de M. Gabriel ATTAL et Mme Elisabeth BORNE à Matignon, ancien directeur adjoint d'Asie et d'Océanie au Quai d'Orsay, est nommé ambassadeur à Singapour.

Il remplace Mme Minh-Di TANG, administratrice de l'Etat, ancienne sous-directrice d'Asie du Sud-Est au Quai d'Orsay, ancienne conseillère générale adjointe à Jérusalem, en poste depuis septembre 2022.

Né en 1975, diplômé de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) Bretagne, ingénieur général de l'armement, M. Stephen MARCHISIO fut notamment chargé de la conduite de programmes d'armement (aéronautique et missile) (2003-2007), avant d'être chef de cabinet du directeur du développement international d'armement à la direction

générale de l'armement (DGA) (2007-2010). Chef du bureau industries de défense à la sous-direction de l'innovation et des entreprises à la direction des politiques de mobilité et d'attractivité du ministère des Affaires étrangères (2001-2013), il fut ensuite chef de la mission du soutien aux secteurs stratégiques à la direction des entreprises et de l'économie internationale et de la promotion du tourisme du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (2013-2016). Directeur adjoint de l'Europe continentale au ministère des Affaires étrangères et du Développement durable (2016-2017), il fut conseiller technique affaires stratégiques au cabinet de M. Edouard PHILIPPE à Matignon, de mai 2017 à juillet 2020, avant d'être directeur adjoint d'Asie et d'Océanie au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de novembre 2020 à septembre 2023. Conseiller diplomatique (chef de pôle) au cabinet de Mme Elisabeth BORNE à Matignon, de septembre 2023 à janvier 2024, il occupa les mêmes fonctions au cabinet de M. Gabriel ATTAL à Matignon jusqu'en septembre 2024. M. Stephen MARCHISIO était, depuis cette date, chargé de mission auprès de la directrice des ressources humaines de la direction générale de l'armement.

Le général de corps d'armée Bruno ARVISET, jusqu'alors directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, est nommé major général adjoint de la gendarmerie nationale

Le général de corps d'armée Bruno ARVISET, jusqu'alors directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, est nommé major général adjoint de la gendarmerie nationale.

Il remplace le général de corps d'armée Pierre CASAUBIEILH, en poste depuis septembre 2024, nommé commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris (cf. BQ du 06/01/2025).

Né en 1968, saint-cyrien, ancien élève au collège interarmées de défense, le général Bruno ARVISET fut commandant de peloton d'intervention de l'escadron de gendarmerie mobile 1/1 de Versailles-Satory (1992-1995), puis commandant du peloton motorisé de la Gironde (1995-1998), avant d'être commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Montbrison (1998-2001). Chef de la section recrutement-formation au bureau du personnel officier du service des ressources humaines de la direction générale de la gendarmerie nationale (2001-2003), il fut par la suite adjoint au chef du bureau du personnel officier du service des ressources humaines de la direction générale de la gendarmerie nationale (2004-2007), puis chef de la section du haut encadrement au bureau du personnel officiel à ce même service (2007-2008), avant d'être commandant du groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir (2008-2012). Chargé de mission à la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale (2008-2014), puis secrétaire général du Conseil de la fonction militaire-gendarmerie (2014-2018), il fut ensuite commandant en second (2018-2019) puis commandant de la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Seine-Maritime (2019-2021). Adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale (2021-2022), puis directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale (2022-2023), le général Bruno ARVISET était, depuis septembre 2023, directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale.

Le général de brigade William de MEYER est nommé commandant en second de la gendarmerie d'Outre-mer

Le général de brigade William de MEYER, jusqu'alors commandant de la gendarmerie pour les missions extérieures, ancien officier adjoint commandement (OAC) au commandement de la gendarmerie d'Outre-mer, est nommé commandant en second de la gendarmerie d'Outre-mer.

Il remplace le général de corps d'armée Pierre POTY, en poste depuis août 2023, nommé commandant de la gendarmerie d'Outre-mer (cf. BQ du 07/01/2025).

Né en mai 1970, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'Ecole des officiers de la gendarmerie, titulaire d'un DESS "Police, sociétés, sécurité", diplômé de l'Ecole de guerre, le général William de MEYER fut commandant de peloton d'intervention de l'escadron de gendarmerie mobile de montagne de Pamiers (1994-1997). Conseiller des ministres de l'Intérieur pour la réforme et la restructuration des unités d'intervention et d'ordre public au sein de la Mission de police civile de l'ONU en Bosnie-Herzégovine (UNIPTF) (1998-2000), il fut ensuite adjoint puis commandant des polices spéciales de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de septembre 2000 à décembre 2001. Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Thionville (2002-2006), il fut ensuite professeur de planification de gestion civile de crise pour le Collège européen de police (CEPOL) au sein du département international du Centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie nationale (2006-2009), avant d'être officier géographique "Palestine" puis planificateur en matière de gestion civile de crise pour la Capacité civile de planification et de conduite (CPCC) du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) (2009-2013). Il a contribué notamment à la planification des missions de l'Union européenne en Géorgie, au Sud-Soudan, en Somalie et Djibouti, et en Libye. Commandant de groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne, d'août 2014 à août 2017, il fut ensuite chef de mission adjoint puis chef de la mission "Monde" à la direction de la coopération de sécurité et de défense (direction générale des affaires politiques et de sécurité) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2017-2020). Conseiller en matière de sécurité intérieure auprès du directeur de la coopération de sécurité et de défense au Quai d'Orsay, de septembre 2020 à mars 2021, il fut ensuite chargé de mission, chef de la fonction affaires internationales au cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale jusqu'en novembre 2022. Nommé alors officier adjoint commandement (OAC) au commandement de la gendarmerie d'Outre-mer (CGOM), le général William de MEYER était, depuis mars 2023, commandant de la gendarmerie pour les missions extérieures (CGMEx). Il fut nommé général de brigade en février 2021. Il fut par ailleurs auditeur de la deuxième session du Collège des hautes études de l'Institut diplomatique (CHEID) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2021).

Mme Katayoune PANAHY, qui était directrice de cabinet de M. François DUROVRAY, conserve la direction du cabinet de M. Philippe TABAROT, nouveau ministre chargé des Transports

Mme Katayoune PANAHY, ingénierie en chef des ponts, des eaux et des forêts, ancienne présidente de l'Association des utilisateurs de La Défense, ancienne directrice de l'immobilier du groupe SNCF, ancienne directrice générale des services départementaux des Hauts-de-Seine, qui était directrice de cabinet de M. François DUROVRAY au ministère délégué chargé des Transports, est nommée directrice du cabinet de M. Philippe TABAROT, ministre auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé des Transports.

Née en 1973, ancienne élève de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, ingénierie des ponts, des eaux et des forêts, Mme Katayoune PANAHY fut chargée de mission pour la gestion des ITPE et la mobilité des personnels

d'encadrement à la direction du personnel et des services du ministère de l'Equipement (1996-1998), avant d'être responsable de la subdivision territoriale de Saint Quentin-en-Yvelines à la direction départementale de l'équipement des Yvelines (1998-2002). Responsable de subdivision "Etudes et grands travaux routiers" à la direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine (2002-2005), elle fut ensuite adjointe au sous-directeur de la modernisation, chargée de l'évolution structurelle des services au Service du pilotage et de l'évolution des services du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (2006-2009). Conseillère technique chargée des infrastructures et équipements civils, équipements de défense et sécurité au cabinet de Patrick DEVEDJIAN, au ministère chargé de la mise en œuvre du plan de relance (2009-2010), elle fut ensuite directrice générale de Defacto (2010-2013). Directrice générale des services départementaux des Hauts-de-Seine, d'octobre 2013 à février 2021, Mme Katayoune PANAHY fut directrice de SNCF Immobilier, présidente du groupe ICF Habitat et des sociétés Espaces Ferroviaires et S2Fit, membre du comité exécutif de la SNCF, de février 2021 à octobre 2023. Présidente de l'Association des utilisateurs de La Défense, de mars 2023 à octobre 2024, Mme Katayoune PANAHY fut alors nommée directrice de cabinet de M. François DUROVRAY au ministère délégué chargé des Transports.

M. Axel STOLL, qui était directeur adjoint du cabinet de Mme Marina FERRARI, a été nommé directeur adjoint du cabinet de Mme Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme

Ainsi que nous l'annoncions (cf. BQ du 06/01/2025), Mme Juliette PART, administratrice de l'Etat, qui était directrice du cabinet de Mme Marina FERRARI au ministère délégué chargé de l'Economie du tourisme, a été nommée directrice du cabinet de Mme Nathalie DELATTRE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée du Tourisme.

En outre, M. Axel STOLL, administrateur de l'Etat, ancien directeur des affaires publiques de General Electric France, ancien directeur des affaires publiques et de l'intelligence économique d'Alstom, qui était directeur adjoint du cabinet de Mme Marina FERRARI au ministère délégué chargée de l'Economie du tourisme, a été nommé directeur adjoint du cabinet de Mme Nathalie DELATTRE.

Mme Léa PARENTI, qui était cheffe de cabinet, conseillère politique de Mme Nathalie DELATTRE au ministère chargé des Relations avec le Parlement, a été reconduite dans ces fonctions auprès de Mme DELATTRE.

Né en juillet 1981, diplômé de l'ESCP Europe, M. Axel STOLL fut associé, directeur financier de la start up média toomix.com (2007-2008), puis analyste au sein de l'équipe stratégie et transformation de Bearingpoint (2008-2009), avant d'être consultant senior au sein de l'équipe Energie de Columbus Consulting (2009-2011). Adjoint au directeur des affaires publiques chargé de l'international d'Alstom (2011-2013), puis directeur des affaires publiques et de l'intelligence économique d'Alstom (2013-2015), il fut ensuite directeur des affaires publiques de General Electric France, de novembre 2015 à décembre 2018. Affecté au ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance en octobre 2020 à sa sortie de l'ENA (promotion "Hannah Arendt"), il fut adjoint au délégué à la synthèse, à la coordination et à l'innovation au secrétariat général de Bercy (2020-2022), puis adjoint au chef de bureau

de la Méditerranée et du Proche-Orient de la direction générale du Trésor (2022-2024). M. Axel STOLL était, depuis novembre dernier, directeur adjoint du cabinet de Mme Marina FERRARI au ministère délégué chargé de l'Economie du tourisme. Il est le fils de M. Jean-François STOLL, administrateur général honoraire des finances publiques, conseiller du président du directoire de la Société des Grands Projets, ancien collaborateur de Pierre BEREGOVOY à Bercy.

Titulaire d'une licence en politique et relations Internationales de l'université du Kent et d'un master 2 en communication publique et corporate de Sciences Po Lille, Mme Léa PARENTI fut collaboratrice parlementaire de Mme Nathalie DELATTRE, alors sénatrice (RDSE) de la Gironde, de février 2018 à juillet 2022. Conseillère parlementaire au cabinet de M. Franck RIESTER (2022-2024), puis au cabinet de Mme Marie LEBEC, (janvier-février 2024) au ministère délégué chargé des Relations avec le Parlement, elle fut conseillère parlementaire et élus locaux au cabinet de Mme Marina FERRARI au secrétariat d'Etat chargé du Numérique, de février à septembre 2024. Mme Léa PARENTI fut cheffe de cabinet, conseillère politique de Mme Nathalie DELATTRE au ministère chargé des Relations avec le Parlement, de septembre à décembre 2024.

Mme Pauline HOT, maître des requêtes au Conseil d'Etat, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'Agence France-Presse (AFP), a été nommée directrice générale adjointe de l'Autorité nationale des jeux

Mme Pauline HOT, maître des requêtes au Conseil d'Etat, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'Agence France-Presse (AFP), a été nommée directrice générale adjointe de l'Autorité nationale des jeux auprès de M. Rémi LATASTE, directeur général de l'ANJ (création de poste).

Née en 1993, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme Pauline HOT fut nommée auditrice au Conseil d'Etat en 2020 (promotion "Hannah Arendt"). Rapporteure de la mission sur les "Non-Fungible Tokens" (NFT) confiée par le président du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) à M. Jean MARTIN (2021-2022), elle est depuis septembre 2023, présidente de formation de jugement à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Promue en octobre 2023, maître des requêtes au Conseil d'Etat, elle fut co-rapporteure du groupe de travail "L'Etat et la régulation", présidé par Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN, des Etats généraux de l'information (EGI), de novembre 2023 à septembre 2024. Mme Pauline HOT est, depuis février 2024, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'Agence France-Presse (AFP).

M. Alexis IZARD, ancien député (Ren) de l'Essonne, a été nommé délégué ministériel chargé de la protection du pouvoir d'achat et des consommateurs

M. Alexis IZARD, ancien député (Ren) de l'Essonne, ancien porte-parole du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, a été nommé délégué ministériel chargé de la protection du pouvoir d'achat et des consommateurs.

Né en juin 1992, titulaire d'une licence d'économie de l'Université Paris-Saclay, et d'un master Finance et Entrepreneuriat de l'IEA de Lille, M. Alexis IZARD fut chargé d'affaires chez Bpifrance (2017-2022). Député (Renaissance) de l'Essonne (2022-2024), il fut rapporteur pour avis du budget de la Mission Investir pour la France de 2030 (2022-2023) et porte-parole du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale (2023-2024). Il fut désigné en septembre 2023, rapporteur sur le projet de loi portant mesures d'urgence pour adapter les dispositions du Code de commerce relatives aux négociations commerciales dans la grande distribution. M. Alexis IZARD fut chargé de février à juin 2024, d'une mission temporaire sur les perspectives d'évolution du cadre juridique applicable aux négociations et aux relations commerciales dans la filière agroalimentaire auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Il fut par ailleurs conseiller municipal de Savigny-sur-Orge (2020-2022) et référent départemental de La République en Marche ! (2021-2022).

Mgr François TOUVET devient évêque de plein exercice de Fréjus-Toulon à la suite de la démission de Mgr Dominique REY

Mgr Dominique REY, évêque de Fréjus-Toulon, a remis hier sa démission au Pape. Nommé évêque coadjuteur du diocèse depuis novembre 2023, Mgr François TOUVET devient donc évêque de plein exercice de Fréjus-Toulon.

Né en mai 1965, titulaire d'une maîtrise en théologie de l'Institut catholique de Lyon, Mgr François TOUVET fut ordonné prêtre pour le diocèse de Dijon en 1992 et exerça son ministère jusqu'en 1999 comme vicaire de l'ensemble paroissial d'Is-sur-Tille tout en devenant aussi en 1996 curé in solidum de l'ensemble paroissial voisin (Selongey). Curé de l'ensemble paroissial de Châtillon-sur-Seine (1999-2004), et doyen du Val-de-Seine de 2001 à 2004, il fut également curé de l'ensemble paroissial de Montigny-sur-Aube de 2002 à 2004, ainsi que vicaire épiscopal pour la zone Nord du diocèse de Dijon, de 2002 à 2004. Nommé alors vicaire général, poste qu'il occupa jusqu'en 2010, il fut ensuite curé-doyen et recteur de la cathédrale de Langres, de 2010 à 2015. Il devint vicaire épiscopal de la zone Sud du diocèse de Langres de 2011 à 2014 et fut vicaire général de ce même diocèse (2014-2015) ainsi que curé de Chaumont (2015-2016). Évêque de Châlons-en-Champagne (2016-2023), Mgr François TOUVET était, depuis novembre 2023, évêque coadjuteur du diocèse de Fréjus-Toulon. Il fut par ailleurs président du Conseil pour la communication de la Conférence des évêques de France (2021-2023).

Agé de 72 ans, Mgr REY espérait continuer sa mission jusqu'à 75 ans, l'âge automatique de départ à la retraite pour un évêque. Mais le Vatican en a décidé autrement : "le nonce m'a informé que le Saint-Père me demandait de déposer ma charge d'évêque diocésain", a annoncé mardi Mgr REY dans un communiqué. Le Vatican n'a pas tardé à accepter cette démission, par voie de communiqué à la mi-journée, annonçant aussi la nomination pour lui succéder de Mgr François TOUVET, qui lui servait de bras droit depuis fin 2023. Depuis deux ans, le diocèse varois était en effet en crise. En 2022, le Vatican avait, décision rarissime, suspendu l'ordination de prêtres et déclenché un audit qui avait débouché sur la nomination d'un évêque coadjuteur, Mgr François TOUVET, jusqu'ici évêque de Châlons-en-Champagne.

"Il m'est principalement reproché l'accueil trop large de communautés ou de vocations sacerdotales et religieuses, en particulier issues du monde traditionnel, ainsi que des dysfonctionnements dans la gestion économique et financière du diocèse", explique l'évêque dans une interview à l'hebdomadaire "Famille Chrétienne".

Sa politique d'accueil de communautés nouvelles et notamment des traditionalistes adeptes de la messe en latin et autre charismatiques, venant en particulier d'Amérique latine, faisait débat. S'il refuse l'étiquette de conservateur, Mgr REY n'en avait pas moins apporté un soutien marqué en 2012-2013 à La Manif pour Tous qui s'opposait au mariage pour tous. L'accueil offert en 2015 à Marion MARECHAL lors d'une université d'été catholique dans le Var avait également suscité l'émoi dans les rangs chrétiens.

Mme Aude LUQUET, ancienne députée (Démocrate) de la Seine-et-Marne, est nommée coordonnatrice interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Outre-mer

Mme Aude LUQUET, ancienne députée (Démocrate) de la Seine-et-Marne, est nommée coordonnatrice interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Outre-mer.

Poste créé par un décret paru au "Journal officiel" le 5 décembre dernier, le coordonnateur interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Outre-mer examine, en liaison avec les services compétents, l'ensemble des questions et des enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités ultra-marines et qui concernent notamment la lutte contre les violences faites aux femmes. Il fait toutes propositions dans ces matières, en prenant appui sur les expériences réalisées, en France comme à l'étranger. Il favorise la diffusion des informations utiles et des bonnes pratiques auprès des diverses parties intéressées, et en particulier des collectivités territoriales.

Née en août 1967, titulaire d'un DESS en économie internationale et d'un master en administration des collectivités territoriales, Mme Aude LUQUET fut directrice de cabinet et de la communication à la mairie de Mée-sur-Seine (1995-2000), puis responsable de la communication des Assedic de Melun (2000-2001), avant d'être directrice de cabinet et de la communication à la communauté de communes Fontainebleau-Avon (2001-2007). Directrice générale des services de la Ville de Santeny (2008-2009), elle fut responsable relations institutionnelles et événementiel de "Nos petits frères et sœurs" à Pontault-Combault (2010-2011), avant d'être directrice de l'agence de conseil en communication Kiwicom (2010-2012). Elle fut par ailleurs adjointe au maire du Mée-sur-Seine, chargée de la démocratie locale (2001-2008), ainsi que conseillère communautaire de l'agglomération Melun Val de Seine (2002-2008). Elue en 2008 conseillère municipale de Melun, elle fut également conseillère régionale (UDF) d'Île-de-France (2008-2010). Déléguée régionale au Syndicat national des aménageurs lotisseurs, chargée de l'Alsace, la Lorraine, la Normandie, la Champagne-Ardenne et le Nord-Pas-de-Calais (2012-2014), elle fut directrice de cabinet à la Communauté de communes Vallées et Châteaux (2015-2016), avant d'être directrice générale des services à la Communauté de communes Vallées et Châteaux Le-Châtelet-en Brie (2016-2017). Elue en juin 2017 députée (MoDem) dans la première circonscription de la Seine-et-Marne, elle fut réélue en juin 2022 sous l'étiquette Ensemble ! et s'inscrivit au groupe Démocrate. Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, elle fut rapporteure pour avis du budget "Politiques de développement durable" (2020-2022) puis du budget "Paysages, eau et biodiversité" (2022-2023) de la Mission Ecologie, développement et mobilités durables. Elle fut par ailleurs présidente du groupe d'amitié parlementaire France-Iran (2023-2024). Membre du bureau exécutif du Mouvement Démocrate depuis juillet 2022, Mme Aude LUQUET fut battue aux élections législatives de juin 2024.

Mme Doan LEBEL, jusqu'alors conseillère urbanisme, aménagement, foncier, logement, architecture au cabinet de Mme Anne HIDALGO, maire de Paris, devient directrice du logement et de l'habitat de la Ville de Paris

Mme Doan LEBEL, conseillère urbanisme, aménagement, foncier, logement, architecture au cabinet de Mme Anne HIDALGO, maire de Paris, ancienne collaboratrice de Mme Marylise LEBRANCHU, au ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique, a été nommée directrice du logement et de l'habitat de la Ville de Paris. Elle remplace Mme Blanche GUILLEMOT, inspectrice générale des affaires sociales, directrice générale de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat-ANAH, en poste depuis 2017, qui réintègre l'Inspection générale des affaires sociales.

Née en juin 1988, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure (Ulm), titulaire d'un double master en politique urbaine de l'Institut d'études politiques de Paris et de la London School of Economics, Mme Doan LEBEL fut chargée de mission au sein du bureau de l'Est Londonien de L&Q Housing Association (2013). Chargée de mission au cabinet de Mme Marylise LEBRANCHU, au ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique, de janvier 2014 à janvier 2015, puis conseillère technique collectivités territoriales à ce même cabinet, de janvier à septembre 2015, elle fut chargée de mission "Grand Roissy Le Bourget" à la direction de la stratégie et du développement de Plaine de France (2015-2017) et rejoignit ensuite Grand Paris Aménagement où elle fut déléguée au développement (2017-2019), déléguée générale projet partenarial d'aménagement (2019-2020) puis directrice de l'ingénierie stratégique des territoires et des études urbaines (2020-2021). Nommée depuis septembre 2021, directrice du développement opérationnel et de l'innovation de Grand Paris Aménagement, Mme Doan LEBEL était, depuis février 2023, conseillère urbanisme, aménagement, foncier, logement, architecture au cabinet de Mme Anne HIDALGO, maire de Paris.

M. Michel VILBOIS, ancien préfet du Tarn, ancien préfet de la Haute-Saône, ancien directeur du cabinet de Mme Marie-Arlette CARLOTTI, au ministère délégué aux Personnes handicapées, a été nommé préfet, chargé du suivi territorial de France 2030

M. Michel VILBOIS, ancien préfet du Tarn (poste où il a été remplacé par M. Laurent BUCHAILLAT, cf. BQ du 02/10/2024), ancien préfet de la Haute-Saône, ancien directeur du cabinet de Mme Marie-Arlette CARLOTTI, au ministère délégué aux Personnes handicapées, ancien préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, ancien chef du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure du ministère de l'Intérieur, a été nommé préfet, chargé du suivi territorial du plan d'investissement France 2030 (poste vacant).

Né en octobre 1967, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Michel VILBOIS fut affecté au ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville en 1993, à sa sortie de l'ENA (promotion "Léon Gambetta"). Chef de la mission d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés à la délégation à l'emploi à ce ministère (1993-1997), il fut ensuite

détaché en qualité de sous-préfet d'Ancenis (1997-2000), avant d'être sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet des Yvelines de janvier 2000 à mai 2001. Directeur du cabinet du préfet de Seine-et-Marne de mai 2001 à juillet 2003, puis secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir (2003-2006), il dirigea le cabinet du préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique de 2006 à 2008. Sous-directeur de l'action interministérielle à la Délégation à la sécurité et à la circulation routières au ministère de l'Intérieur, de décembre 2008 à mai 2012, il fut directeur du cabinet de Mme Marie-Arlette CARLOTTI au ministère délégué chargé des Personnes handicapées (mai-juin 2012), puis au ministère chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion jusqu'en janvier 2013, étant alors nommé chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Chargé en mai 2013 de la préfiguration du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure du ministère de l'Intérieur, puis chef de ce service de janvier 2014 à octobre 2018. De 2018 à 2021, il fut préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin (M. Jean-Luc Marx puis Mme Josiane Chevalier). Nommé préfet de la Haute-Saône en octobre 2021, et titularisé préfet en novembre 2021, M. Michel VILBOIS fut préfet du Tarn, de septembre 2023 à juillet 2024.

Mme Catherine PEGARD est chargée d'une mission portant sur la contribution des entreprises et des mécènes au financement ou cofinancement de l'action du Quai d'Orsay dans tous les domaines, de l'aide humanitaire aux enjeux globaux

A l'occasion du discours prononcé hier matin devant les ambassadrices et ambassadeurs, M. Jean-Noël BARROT, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a estimé qu'il était temps de "muscler notre capacité d'entraînement en mobilisant autour de notre action (celle du Quai d'Orsay) les acteurs économiques, ceux des territoires mais aussi les acteurs européens et internationaux, dans une logique de cercle d'influence.

C'est dans cette logique qu'il a confié à Mme Catherine PEGARD, directrice du développement culturel et membre du comité exécutif de l'Agence française pour le développement d'AlUla (AFALULA), site archéologique en Arabie saoudite, ancienne présidente de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, ancienne conseillère de M. Nicolas SARKOZY à l'Elysée, une mission portant sur la contribution des entreprises et des mécènes au financement ou cofinancement de l'action du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans tous les domaines, de l'aide humanitaire aux enjeux globaux.

Née en août 1954, licenciée en histoire, titulaire d'une maîtrise en science politique, Mme Catherine PEGARD fut journaliste au quotidien "J'informe" (1977-1978) puis journaliste au service politique du quotidien "Le Quotidien de Paris" (1978-1982). Journaliste "politique intérieure" au service nation de l'hebdomadaire "Le Point" (1982-1987), elle fut ensuite grand reporter (1987-1988) puis cheffe de ce même service (1988-1993). Rédactrice en chef adjointe "nation" du "Point" (1993-1995), elle fut rédactrice en chef du service politique de ce même hebdomadaire de 1995 à 2007, étant par ailleurs éditorialiste au quotidien "Paris-Normandie" (2006-2007), et vice-présidente du Club français de la presse-Press Club de France (2001). Conseillère (politique) de M. Nicolas

SARKOZY à la présidence de la République de mai 2007 à octobre 2011, elle fut ensuite présidente de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles jusqu'en mars 2024. Mme Catherine PEGARD est directrice du développement culturel et membre du comité exécutif de l'Agence française pour le développement d'AlUla (AFALULA), site archéologique en Arabie saoudite depuis octobre 2024. Elle est par ailleurs présidente du centre chorégraphique Malandain Ballet Biarritz depuis septembre 2020. Elle est en outre membre du conseil d'orientation de l'action extérieure du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères depuis avril 2018, membre du comité d'orientation du Cycle des hautes études de la culture depuis 2019, et fut membre du conseil de l'ordre des Arts et des Lettres (2021-2024).

Mme Caroline JANVIER, ancienne députée (Renaissance) du Loiret, a été nommée directrice de la délégation Loir-et-Cher de l'ARS Centre-Val de Loire

Mme Caroline JANVIER, conseillère technique à l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI), ancienne députée (Renaissance) du Loiret, a été nommée directrice de la délégation Loir-et-Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire. Elle remplace M. Eric VAN WASSENHOVE en poste depuis 2017.

Née en mars 1982, diplômée de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Mme Caroline JANVIER fut attachée sectorielle services financiers au service économique régional de l'ambassade de France à Nairobi (2007-2009). Elle est depuis 2011, conseillère technique à l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI). Députée (REM puis Renaissance) du Loiret, de juin 2017 à juin 2024, elle fut notamment présidente du groupe d'amitié parlementaire France-Russie (2017-2022) et vice-présidente de la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique (2017-2018). Elle fut également rapporteure thématique pour les usages récréatifs de la mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis (2020-2021) et rapporteure "Autonomie et secteur médico-social" sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (2020-2024). Secrétaire de l'Assemblée nationale (2022-2024), elle fut référente de la commission des affaires sociales pour le Défenseur des droits (2022) et rapporteure sur la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans (2023).

Mme Manon HIRTZ devrait être nommée conseillère communication et presse au cabinet de M. Marc FERRACCI, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie

Mme Manon HIRTZ, jusqu'alors directrice de la cellule de communication interministérielle à la Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024, ancienne collaboratrice de M. Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, devrait être nommée conseillère communication et presse au cabinet de M. Marc FERRACCI, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie.

Née en mai 1993, diplômée de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, titulaire d'un master Politiques européennes et affaires publiques, Mme Manon HIRTZ fut chargée des relations presse au Bureau d'information du Parlement Européen en France (2017-2018), avant de rejoindre la présidence de la République où elle fut successivement chargée d'étude rédactionnelle au bureau des élus et affaires réservées (mai-novembre 2018), attachée de presse jusqu'en mai 2022 et adjointe du chef du service de presse et veille, de décembre 2020 à mai 2022. Directrice de la campagne de Mme Louise MOREL, élue députée (MoDem et Indépendants) du Bas-Rhin en mai-juin 2022, elle fut nommée en juillet 2022, conseillère presse et communication au cabinet de M. Jean-Christophe COMBE, au ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées. Mme Manon HIRTZ fut nommée, en septembre 2023, directrice de la cellule de communication interministérielle à la Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

M. Pierre-Noël CLAUZADE, ancien chef de cabinet de Mme Marie GUEVENOUX, est nommé chef de cabinet, chargé des relations avec le Parlement, de M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ainsi que nous l'annoncions (cf. BQ du 02/01/2024), Mme Pauline PANNIER, maître des requêtes au Conseil d'Etat, jusqu'alors directrice générale adjointe chargée du secrétariat général du Centre national d'études spatiales (CNES), ancienne directrice adjointe du cabinet de Mme Frédérique VIDAL au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation puis de celui de Mme Amélie de MONTCHALIN au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, a été nommée directrice du cabinet de M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En outre, M. Pierre-Noël CLAUZADE, qui était chef de cabinet de Mme Marie GUEVENOUX au ministère délégué aux Outre-mer, est nommé chef de cabinet de M. Philippe BAPTISTE, chargé des relations avec le Parlement.

Né en 1993, titulaire du master Affaires Publiques de Sciences Po, M. Pierre-Noël CLAUZADE fut collaborateur parlementaire (octobre 2016-octobre 2017) puis conseiller technique chargé de la commission des Lois au secrétariat du groupe LaREM du Sénat (juin-octobre 2017), avant d'être conseiller politique et communication de M. François PATRIAT à la présidence du groupe La République en Marche du Sénat de mai à août 2018. Il fut par la suite consultant senior en affaires publiques au sein de l'agence Elan Edelman, de février à décembre 2019. Collaborateur parlementaire de M. Christophe CASTANER, alors député (REM) des Alpes-de-Haute-Provence (août-septembre 2020), il fut ensuite chef du cabinet de M. CASTANER à la présidence du groupe LaRem à l'Assemblée nationale, de septembre 2020 à juin 2022, avant d'être chef du cabinet du groupe LaRem-Renaissance, chargé de l'installation de la XVle législature (juin-juillet 2022). Chef de cabinet de Mme Marie GUEVENOUX à la questure de l'Assemblée nationale, d'août 2022 à février 2024, M. Pierre-Noël CLAUZADE fut ensuite chef de cabinet de Mme GUEVENOUX au ministère délégué aux Outre-mer jusqu'en septembre 2024. Il fut par ailleurs, président de Sciences Polémiques, association d'éloquence de Sciences Po (2012-2015).

EN QUELQUES LIGNES...

& M. Lionel SUCHET, directeur général délégué du Centre national d'études spatiales (CNES), a été chargé d'exercer par intérim les fonctions de président du CNES en remplacement de M. Philippe BAPTISTE, nommé ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (cf. BQ du 24/12/2024).

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

♦ **Terrorisme** : Au dixième anniversaire de l'attentat perpétré contre "Charlie Hebdo", qui ouvre un long cycle mémoriel reflet des nombreuses attaques jihadistes qui marquèrent l'année 2015 jusqu'aux attentats du 13 novembre, le président de la République Emmanuel MACRON a fait connaître sa volonté de maintenir le projet de Musée-Mémorial du terrorisme "tel qu'il l'avait annoncé" en 2018 au président Henry ROUSSO et à la directrice Elisabeth PELSEZ de la mission de préfiguration, après que le projet a été remis en question sous le gouvernement de M. Michel BARNIER (cf. BQ du 12/12/2024). "La France pourrait être frappée de nouveau", car "la bataille contre le totalitarisme islamique est loin d'être gagnée", a estimé dans "Le Parisien" le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU, en ciblant particulièrement "l'islam politique" qui "menace nos institutions et la cohésion nationale". "Je souhaite que l'une des grandes priorités de ces prochains mois soit la lutte contre l'islamisme des Frères musulmans", accusé d' "entrisme", a-t-il explicité, en suggérant d'"étendre le champ de la laïcité à d'autres espaces publics, par exemple aux compétitions sportives ou aux sorties scolaires". "Les accompagnatrices n'ont pas à être voilées. Le voile n'est pas qu'un simple bout de tissu : c'est un étendard pour l'islamisme, et un marqueur de l'infériorisation de la femme par rapport à l'homme", a développé M. RETAILLEAU, également pour l'interdiction du port du voile à l'université. Estimant que "le terreau du terrorisme, c'est le séparatisme et l'islam politique", le ministre a assuré aux "citoyens musulmans que (le gouvernement) ne mène pas un combat contre leur religion, qui est défigurée par l'islamisme, mais un combat contre une idéologie politique qui défigure leur religion". "Ce qui est en jeu, a-t-il détaillé, ce sont les conquêtes de l'Occident comme l'égalité hommes-femmes, la liberté de conscience ou notre laïcité française". Le recteur de la Grande mosquée de Paris Chems-eddine HAFIZ a relevé de son côté que "la majorité silencieuse des musulmans de France partage profondément les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et qu'ils "rejettent avec force toute forme de violence et d'extrémisme".

♦ **Mayotte** : Le projet de loi d'urgence pour la reconstruction de Mayotte présenté ce matin en Conseil des ministres vise à déroger "pendant deux ans" aux règles d'urbanisme et des marchés publics, pour faciliter la reconstruction des écoles, des infrastructures et des logements après le passage dévastateur du cyclone Chido. Il prévoit notamment la création d'un établissement public, sur le modèle de celui créé pour la reconstruction de Notre-Dame, qui "va absorber" l'établissement public existant Efpam. Le texte contiendra aussi plusieurs mesures économiques qui resteront en vigueur "jusqu'à fin mars 2025", comme la suspension du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants, la prolongation des droits des assurés sociaux et des chômeurs, l'augmentation de la prise en charge au titre du chômage partiel, ou la défiscalisation des dons à hauteur de 75 %. Il sera complété par un projet de "loi programme", qui sera élaboré dans les trois mois à venir, pour les mesures de plus long terme ayant trait à "la sécurité, à l'immigration et au développement économique", a précisé le ministre des Outre-mer Manuel VALLS. Il a en outre annoncé le lancement "avec l'Insee et les maires" d'un recensement de la population à Mayotte, déjà évoqué sur place par le Premier ministre François BAYROU, estimant que l'archipel compte "sans doute, "pas loin de 500 000 habitants" au lieu des 321 000 estimés au 1^{er} janvier 2024, du fait de l'immigration irrégulière. "Mayotte crève de deux maux majeurs : l'immigration irrégulière et l'habitat illégal. Si nous n'arrivons pas à résoudre ces deux dossiers, tout ce que nous sommes en train de faire, ça sera arroser du sable", a réitéré M. VALLS sur BFMTV, rappelant l'objectif de passer à "35 000 à 40 000" reconduites à la frontière par an, contre un peu moins de 25 000 par an actuellement. "Si on ne règle pas (la question de l'immigration), Mayotte a perdu démographiquement", a également estimé depuis l'archipel la présidente du groupe RN de l'Assemblée nationale Marine LE PEN. Déplorant que le projet de loi "d'urgence" dévoilé aujourd'hui "ne porte pas sur l'immigration" – un autre texte dédié a été promis

– elle a prévu de "déposer des amendements (...) pour la suppression du droit du sol et l'arrêt des régularisations" lors de son examen, malgré le caractère inconstitutionnel de telles dispositions dans un texte ordinaire. Pour préparer ce débat parlementaire ainsi que l'évaluation "in situ" des besoins et des réponses apportées, la présidente (EPR) de l'Assemblée nationale Yaël BRAUN-PIVET se rendra demain et jusqu'à samedi à Mayotte, accompagnée par l'élu (LIOT) du département Estelle YOUSSEOUFFA. A noter que le secrétaire national du PCF Fabien ROUSSEL a suggéré hier sur TF1 de créer "une commission d'enquête parlementaire qui aille, toutes tendances confondues, ensemble sur le terrain, mesurer non seulement les dégâts, mais mesurer que le gouvernement prend du retard dans les moyens qu'il faut déployer en direction de la population de Mayotte".

♦ **LFI / MACRON / Afrique** : Les propos du président de la République Emmanuel MACRON sur l'"ingratitude" des dirigeants africains vis-à-vis de l'engagement militaire français au Sahel (cf. BQ du 07/01/2025) ont provoqué hier l'indignation de LFI, qui a fustigé "un aveuglement qui confine à la folie" et "un paternalisme néocolonial tout bonnement intolérable". "De tels propos sont politiquement inconséquents et diplomatiquement totalement irresponsables et fragilisent encore davantage nos relations avec les nations d'Afrique de l'Ouest", a ajouté le parti de M. Jean-Luc MELENCHON. Les propos du chef de l'Etat "à propos du départ prétendument négocié de l'armée française au Sénégal et au Tchad sont démentis par les deux pays", a relevé ce dernier sur X. "Encore une fois, la désinvolture et les paroles non maîtrisées aggravent les relations internationales de notre pays", a-t-il insisté. Le président tchadien Mahamat Idriss DEBY ITNO a exprimé hier son "indignation" après les propos de M. MACRON "qui frisent le mépris envers l'Afrique et les Africains". "Je crois qu'il se trompe d'époque", a-t-il lâché. Il a assuré que la décision de mettre fin à l'accord de coopération militaire avec la France était "entièrement une décision souveraine du Tchad" et que cela ne souffrait "d'aucune ambiguïté". Le Premier ministre sénégalais Ousmane SONKO a également qualifié de "totalement erronée" l'affirmation selon laquelle le départ des soldats français ferait suite à une proposition de Paris. "La France n'a ni la capacité ni la légitimité pour assurer à l'Afrique sa sécurité et sa souveraineté. Bien au contraire, elle a souvent contribué à déstabiliser certains pays africains comme la Libye avec des conséquences désastreuses notées sur la stabilité et la sécurité du Sahel", a déclaré M. SONKO.

♦ **RETAILLEAU / antisémitisme / LFI** : "L'antisémitisme a muté", a estimé hier sur RTL le ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU. "Il y avait – il y a toujours mais de façon résiduelle – un antisémitisme d'extrême droite. Aujourd'hui, l'antisémitisme a deux visages : l'islamisme, l'islam politique, mais aussi le visage de celles et de ceux qui, pour des raisons électoralistes, utilisent le drame palestinien à des fins électorales, pour draguer le vote musulman. C'est l'extrême gauche, c'est les Insoumis. Je le dis très clairement", a-t-il ajouté en visant nommément le parti de M. Jean-Luc MELENCHON. M. RETAILLEAU a également relevé que 57 % des agressions antireligieuses étaient dirigées contre des Français de confession juive, qui représentent pourtant "moins de 1 % de la population".

♦ **Emballages / CLCV** : Les emballages alimentaires à base de fibres végétales peuvent contenir des substances nocives et ne sont pas forcément très durables, a déploré hier l'association de consommateurs CLCV. Si les tests "ne témoignent pas d'une infraction sanitaire en l'état de la réglementation", ils révèlent cependant "une composition pas toujours très verte et beaucoup trop d'allégations susceptibles de prêter à confusion" pour ces emballages perçus comme plus durables et moins dangereux pour la santé que les contenants en plastique à usage unique qu'ils remplacent. Les tests menés par l'association ont notamment permis de détecter du bisphénol A, perturbateur endocrinien interdit en France depuis 2015, ainsi que la présence de composés perfluorés PFAS. En conséquence, la CLCV appelle industriels et professionnels à faire preuve de davantage de transparence sur la composition de leurs emballages et engage aussi les pouvoirs publics à améliorer la réglementation. Elle préconise enfin de privilégier les emballages réutilisables et le zéro déchet, "seule alternative réellement durable".

POUR VOS DOSSIERS**Décès de M. Jean-Marie LE PEN, co-fondateur du Front national**

M. Jean-Marie LE PEN, ancien député de la Seine (1956-1962) puis de Paris (1986-1988), ancien député européen (1984-2019), ancien conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (1992-2000, 2010-2015), co-fondateur du Front national dont il a été président puis président d'honneur, respectivement jusqu'à l'élection de sa fille Marine LE PEN et jusqu'à son changement de nom en 2018, quintuple candidat à la présidentielle (1974, 1988, 1995, 2002 et 2007) est décédé hier, à l'âge de 96 ans.

Débuts militaires et politiques

Né en 1928 à la Trinité-sur-Mer au sein d'une modeste famille bretonne, il devient pupille de la Nation lorsqu'en 1942 son père marin-pêcheur meurt en mer en sautant sur une mine. Six ans plus tard, il entre à la faculté de droit de Paris où il se consacre davantage à la vie nocturne et à l'agitation politique jusqu'à devenir une figure de la jeunesse étudiante parisienne. Dès l'année suivante, il est élu président de l'Association corporative des étudiants en droit, crée et assure la direction éditoriale du journal de la "Corpo", "La Basoche", et fait une intervention remarquée au congrès de l'Unef en 1951.

La guerre d'Indochine marque un tournant pour celui qui hésite entre carrière politique ou militaire : Jean-Marie LE PEN entre à l'Ecole d'application de l'infanterie de Saint-Maixent, puis s'engage dans les forces françaises en Indochine en 1954, où il sert comme sous-lieutenant dans le 1^{er} bataillon étranger des parachutistes et devient rédacteur politique de "Caravelle", l'organe de presse du corps expéditionnaire français. De retour en France, il fait la rencontre de Pierre POUJADE qui en fait aussitôt l'un de ses principaux lieutenants, lui confiant la réforme de ses structures, le recrutement des jeunes en tant que délégué national de l'Union de Défense de la Jeunesse Française, et bientôt la candidature dans le 1^{er} secteur de la Seine. Lors des élections législatives du 2 janvier 1956, avec 37 748 voix sur 470 266 suffrages exprimés et grâce au système de la répartition des restes à la plus forte moyenne, il devient à 27 ans le plus jeune député de la législature. Membre du groupe poujadiste Union et fraternité française et de la commission des Affaires étrangères, il s'investit sur la question algérienne avant de quitter l'Assemblée durant neuf mois en septembre 1956 pour participer à l'expédition de Suez puis s'engager en Algérie, où il est affecté au 1^{er} régiment étranger de parachutistes.

A son retour au Palais-Bourbon, il est exclu du mouvement poujadiste du fait de dissensions croissantes et siège en non-inscrit jusqu'à la fin de la législature. Lors des législatives de 1958, il est réélu député de la 3^e circonscription de la Seine mais sous l'étiquette du Centre National des Indépendants et Paysans (CNIP) et reste un fervent partisan de l'Algérie française – il devient en 1959 sénateur de la Communauté, institution chargée des relations entre la France et ses colonies. Candidat aux élections législatives en 1962, 1968, 1973, 1978 et 1983, il ne sera pas reconduit, ne retrouvant les bancs de l'Assemblée nationale qu'en 1986, à la faveur du recours inédit et unique à la proportionnelle, qu'il défendait déjà dans sa première intervention en tant que député.

La fédération de l'extrême droite au sein du Front national

Au début des années 1960, en même temps qu'il fonde la Société d'études et de relations publiques (Serp), spécialisée dans l'édition de disques de musique militaire, d'histoire et de discours historiques, Jean-Marie LE PEN se rapproche de l'avocat Jean-Louis TIXIER-

VIGNANCOUR, dont il devient directeur de campagne en vue de l'élection présidentielle de 1965, ainsi que secrétaire général des Comités Tixier-Vignancour. Les deux hommes se séparent toutefois dès janvier 1966, lorsque le premier réalise que le deuxième, avec ses 5,2 % des voix et surtout son appel à voter en faveur de François MITTERRAND au second tour, n'est pas plus que Pierre POUJADE en mesure de fonder le grand parti de la "droite nationale" qu'il appelle de ses vœux. Ce sera chose faite en 1972, lorsqu'à l'invitation d'Ordre nouveau, il crée le Front National, dont il devient premier le président et le candidat à la présidentielle dès 1974, récoltant alors 0,74 % des voix. En 1981, il ne parvient pas à obtenir les parrainages requis.

Le tournant arrive deux ans plus tard, lorsqu'en 1983 a lieu une municipale partielle à Dreux où le FN remporte la mairie socialiste grâce à une alliance avec le RPR. L'année suivante, après la publication d'un livre-programme "Français d'abord" et le recours à des slogans choc, cette poussée du FN est confirmée lors des premières élections européennes, auxquelles le parti obtient 10,95 % de suffrages, ce qui permet à Jean-Marie LE PEN de devenir député européen et de présider le groupe des droites nationales européennes au Parlement européen, renommé groupe technique des droites européennes en 1989. Il y sera réélu jusqu'en 2019, siégeant en tant que non-inscrit à compter de 2002. Sous la présidence de François MITTERRAND, il fait son retour à l'Assemblée nationale de 1986 à 1988 en tant que président du groupe Front national-Rassemblement national qui compte 34 membres.

En 1988, il se présente de nouveau à l'élection présidentielle récoltant 14,3 % des suffrages. Jean-Marie LE PEN s'implante ensuite dans les Alpes-Maritimes où il est élu conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1992, puis de nouveau en 1998 quand son parti arrive en deuxième position dans la région. Il perd toutefois son mandat sous le coup d'une nouvelle condamnation, pour violences, à un an d'inéligibilité – la seule. De nouveau candidat à la présidentielle de 1995, il obtient 15 % des voix, consolidant ainsi son précédent score. Surtout, quelques semaines plus tard, les municipales constituent un succès pour le FN, qui remporte ses premières mairies (Toulon, Orange et Marignane). Aux législatives de 1997, le FN obtient de nouveau 14,9 % des voix au premier tour. Les deux années suivantes sont marquées par la scission avec M. Bruno MEGRET, délégué national du parti aux positions plus libérales et soucieux de "dédiabolisation". Une divergence de stratégie qui se double d'une querelle familiale, avec le ralliement de sa fille Marie-Caroline LE PEN à M. MEGRET. Aux Européennes de 1999, leurs listes plongent à 3,28 % des voix pour ce dernier et 5,69 % pour celle du Front national.

Les plaies sont à peine refermées lorsque se produit un coup de tonnerre : la qualification au second tour de la présidentielle de 2002 de Jean-Marie LE PEN, qui, à la surprise générale, recueille 16,86 % des voix, devant le Premier ministre sortant Lionel JOSPIN. S'en suivent des manifestations, dont l'une mobilise à Paris plus d'un million de personnes, un débat d'entre-deux-tours refusé par Jacques CHIRAC et le plus faible score obtenu par un candidat au second tour, 17,8 % des voix. Ce succès reste symbolique pour le parti, entre confirmation que Jean-Marie LE PEN ne souhaite pas réellement le pouvoir (lors de la présidentielle de 2007, il reflue en quatrième position avec 10,4 % des suffrages), et révélation de sa fille Marine LE PEN qui lui succède en 2011 à la tête du parti, où elle développe rapidement une stratégie de "dédiabolisation" pour opérer une "refondation plus large du parti". Un choix qui mènera à une cassure en 2014 et en 2015, lorsque Mme LE PEN condamnera les propos de son père avant de l'exclure du parti, dont elle changera le nom, contre son avis, en 2018. Cette même année signe tout à la fois la réconciliation de Jean-Marie LE PEN, qui fête ses 90 ans, avec ses deux filles Marine et Marie-Caroline, et son retrait de la vie politique.

De multiples condamnations

Fréquemment accusé de révisionnisme, Jean-Marie LE PEN a tenu tout au long de sa carrière des propos, notamment sur l'Holocauste, qui – outre d'importantes tensions au sein du Front national, entraînant sa mise à l'écart – ont fait l'objet de poursuites judiciaires suivies de condamnations pour apologie de crime de guerre, incitation à la haine, antisémitisme ou diffamation.

En 1987, il affirme pour la première fois que les chambres à gaz sont un "point de détail de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale" ; ces propos, réitérés en 1997 et en 2015, lui vaudront deux condamnations au civil, en 1991 puis en 1999, et une condamnation au pénal à 30 000 euros d'amende. Il a été condamné également pour contestation de crimes contre l'humanité, cette fois à trois mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende, pour avoir affirmé en 2005 que l'Occupation allemande n'avait pas été "particulièrement inhumaine". En 1993, Jean-Marie LE PEN avait déjà été condamné, pour injure publique, pour son sinistre jeu de mot "Durafour-crématoire" à l'encontre de Michel DURAFOUR, ministre de la Fonction publique sous François MITTERRAND.

Au-delà de ces propos condamnés par la justice, la provocation est restée une constante de son discours politique. Dès 1958, alors jeune député, il avait lancé à l'ancien chef du gouvernement Pierre MENDES FRANCE : "vous n'ignorez pas que vous cristallisez sur votre personnage un certain nombre de répulsions patriotiques et presque physiques". Il affirmait aussi croire à "l'inégalité des races" en 1996, comparait les malades du sida à des "lépreux" en 1987 ou soutenait que "Ebola peut régler ça" à propos de la démographique africaine en 2014. Il avait aussi jugé "nécessaire" la pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie en 1962, avant d'ajouter que l'obtention des renseignements dans les unités qu'il avait "personnellement connues" n'avaient jamais pu être assimilées à de la torture.



Une publication éditée par la Société Générale de Presse

3-5, rue Saint-Georges, 75009 Paris. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr

Ce journal est imprimé par DupliPrint (Label Imprim'Vert), 95330 Domont, France

Directrice de la publication :

Marianne BÉRARD-QUÉLIN

Présidente de la Société Générale de Presse



Directeur de la rédaction :

Etienne LACOUR

Adjoint au directeur de la rédaction :

Jean-Michel PIGNOUX

Rédaction politique :

Jean-Michel PIGNOUX, rédacteur en chef

(redacpol@SGPresse.fr)

Claire LESCOFFIT, rédactrice en chef adjointe

Rédaction communication :

Tanguy DEMANGE, rédacteur en chef

(redaccom@SGPresse.fr)

Audrey VIALA, rédactrice en chef adjointe

Rédaction économique :

Claire AGENEAU, rédactrice en chef

(redaceco@SGPresse.fr)

David JAMARD, rédacteur en chef adjoint



L'édition imprimée peut différer de l'édition numérique qui est bouclée plus tardivement
Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux



LIRE - VOIR - ENTENDRE**VIENT DE PARAITRE** ↵

☒ "L'art menacé du dessin de presse - Comment défendre la caricature dans une société aseptisée ?" par M. Julien SERIGNAC (Editions de l'Observatoire). Comment défendre la caricature et le dessin satirique dans une société où la liberté d'expression est de plus en plus affaiblie ? Dix ans après les attentats contre Charlie Hebdo, M. Julien SERIGNAC livre un témoignage intime et percutant sur un art en danger. Ancien élève de l'ENA (promotion "Jean Zay"), premier conseiller de tribunal administratif et de Cour administrative d'appel, ancien directeur du cabinet de Mme Juliette MEADEL au secrétariat d'Etat chargé de l'Aide aux victimes, aujourd'hui directeur général de l'Etablissement public du musée national Picasso, M. SERIGNAC fut nommé secrétaire général (septembre 2017) puis directeur général des Editions Rotative, société éditrice de "Charlie Hebdo" en mai 2018 sans être, à l'origine, passionné par le dessin de presse. Ce dernier a progressivement découvert les subtilités et la puissance de ce mode d'expression et, devenu un défenseur de cet art, il expose dans cet essai une analyse philosophique et pédagogique du dessin satirique, en décryptant sa méthode et son importance dans le débat public. Mais cet ouvrage est aussi un cri d'alarme : pourquoi cette forme d'expression, pourtant si appréciée, se fait-elle de plus en plus rare ? Serait-ce le reflet d'une société qui s'abîte et qui tolère de moins en moins la critique, le second degré, la remise en question ? M. Julien SERIGNAC se pose ici la question de l'avenir d'un art précieux, qui permet de rire de tout, et dont le recul progressif est le témoin d'une démocratie fragilisée.

A VOIR - A ENTENDRE ↵

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Mercredi

- 6h20 **France Inter** : Mme Anne-Claire BENNEVAULT, fondatrice de la plateforme d'éducation financière SPAK ("Le 5/7" : "Les virements bancaires instantanés")
- 6h40 **France Culture** : Mme Geneviève TELLIER, professeure titulaire l'Université d'Ottawa ("Les enjeux internationaux" : "Canada : pourquoi Justin Trudeau va démissionner")
- 7h15 **France Culture** : Mme Suzanne CHAMI, déléguée générale de l'Institut IDEAS ("La Question du Jour" : "Associations caritatives : comment sont dépensés les dons ?")
- 7h15 **Radio Classique** : M. Franck GERVAIS, directeur général du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs ("Les voix de l'économie")
- 7h30 **Public Sénat** : M. Saïd OMAR OILI, sénateur (RDPI) de Mayotte ("Bonjour Chez Vous !")
- 7h35 **TF1** : M. Louis ALIOT, maire de Perpignan, vice-président du RN ("Bonjour !" - Bruce TOUSSAINT)
- 7h40 **RTL** : Mme Mathilde PANOT, députée Val-de-Marne, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale ("L'invité de RTL Matin")
- 7h42 **France Culture** : Mme Valérie IGOUNET, co-directrice de Conspiracy Watch, M. Nicolas LEBOURG, chercheur au Centre d'études politiques de l'Europe latine à l'université de Montpellier ("France Culture va plus loin" : "Jean-Marie Le Pen : père de l'extrême droite moderne")

- 7h45 **Radio J** : Mme Anne-Charlène BEZZINA, avocate spécialisée en droit constitutionnel ("Le Barbier du matin")
- 7h50 **France Inter** : Mme Narges MOHAMMADI, militante iranienne, prix Nobel de la paix 2023 ("L'invité de Sonia DEVILLERS")
- 8h10 **Europe 1-CNews** : M. Sébastien LECORNU, ministre des Armées ("La grande interview" – Sonia MABROUK)
- 8h15 **BFM Business** : M. Frédéric GIRARD, président de France Biotech ("Good morning business")
- 8h20 **France Inter** : M. Jean-Noël BARROT, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ("Le grand entretien" - Nicolas DEMORAND et Léa SALAME)
- 8h30 **Sud Radio** : M. Louis ALIOT, maire de Perpignan, vice-président du RN ("L'invité politique Sud Radio" - Jean-Jacques BOURDIN)
- 8h30 **LCI** : Mme Marylise LEON, secrétaire générale de la CFDT ("L'invité de LCI Matin")
- 9h05 **France Inter** : MM. Thomas LEGRAND, journaliste et producteur sur France Inter, éditorialiste à Libération, Pascal PERRINEAU, professeur à Sciences Po, intervenant dans le podcast "Jean-Marie Le Pen, l'obsession nationale" ("Le débat du 7/10" : "Mort de Jean-Marie Le Pen : Quelle trace laisse-t-il dans l'histoire politique française ?")
- 9h50 **Franceinfo** : M. Rodolphe BELMER, président-directeur général de TF1 ("L'invité média" - Célyne BAÝT-DARCOURT)
- 18h20 **France Culture** : MM. Bertrand BADIE, professeur émérite à Sciences Po, Gérard ARAUD, ancien ambassadeur aux Etats-Unis, en Israël et à l'ONU ("Questions du soir : le débat" : "Conférence des ambassadeurs : existe-t-il une diplomatie à la française ?")
- 19h02 **France Culture** : Mme Flore CAPELIER, chercheuse au Laboratoire printemps du CNRS sur les politiques sociales, responsable de l'Observatoire social parisien ("L'Idée" : "Création d'un Haut-Commissariat à l'enfance")
- 19h20 **France Inter** : Mme Roselyne CONAN, directrice générale de l'Agence nationale pour l'information sur le logement ("Le téléphone sonne" : "DPE : quelles nouveautés pour 2025 ?")
- 20h00 **France Culture** : MM. Frédéric ROUVILLOIS, professeur de droit public à l'université Paris-Cité, Vincent SIZAIRE, magistrat, maître de conférences associé en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Nanterre ("Esprit de justice" : "Faut-il craindre un "gouvernement des juges" ?")
- 21h20 **C8** : "Gabriel Attal, l'épreuve du pouvoir" (Documentaire)

COLLOQUES ↵

→ Le Cercle des élus locaux (cofondé en novembre 2022 par MM. Hugues ANSELIN, président de Fursac-Anselin & Associés et Etienne LENGEREAU, maire (UDI) de Montrouge), organise le 14 janvier, à 19h (2 rue Joseph Bara Paris 6ème) un apéro-débat, qui aura pour thème "Stop ou encore ? Les maires auront-ils envie de repartir en 2026 ?", dont l'invité sera M. David LISNARD, maire (LR) de Cannes, président de l'Association des Maires de France. (Inscription, <https://cercledeseluslocaux.fr/evenement/crise-du-logement-social-les-elus-locaux-impliques/>).

LA VIE PRIVEE**Décès**

- Le professeur Christian COLLOMBEL, ancien doyen de la faculté de pharmacie de Lyon, ancien chef de service de biochimie de l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon, à l'âge de 87 ans. M. Christian COLLOMBEL était notamment le père de M. Philippe COLLOMBEL, cofondateur de Partech Partners, ancien co-dirigeant de l'activité internet du Groupe Carrefour.
- Mme Alix CROMBEZ de MONTMORT, à l'âge de 94 ans. Mme Alix CROMBEZ de MONTMORT était notamment la belle-mère de M. Patrick de VILLEPIN, ancien élève de l'ENA (promotion "Léonard de Vinci"), conseiller référendaire à la Cour des comptes, responsable du volontariat et du mécénat de compétences du groupe BNP Paribas, ancien président-directeur général de BNP Paribas Factor, ancien président du conseil d'administration de l'Ecole supérieure de commerce de Rennes (ESC Rennes).
- M. Xavier GIVAUDAN, à l'âge de 91 ans. M. Xavier GIVAUDAN était le père de Mme Axelle GISCARD d'ESTAING, ancienne secrétaire générale d'Artcurial, ancienne directrice du service Muséographie et Musée national de la Marine et le beau-père de M. Antoine GISCARD d'ESTAING, ancien élève de l'ENA (promotion "Denis Diderot"), ancien inspecteur des finances, vice-président de la banque de financement d'investissements et de marchés de HSBC Holdings plc, ancien président du conseil de surveillance de Monoprix SA, ancien directeur général finance, stratégie et systèmes d'information du Groupe Danone.
- M. Philippe GUFFLET, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1958), ingénieur général honoraire de l'aviation civile, ancien chef de la mission "Sûreté, Défense" à la direction générale de l'aviation civile (DGAC), ancien délégué aux transports aériens au ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, à l'âge de 87 ans.
- M. Philippe LE MEAU, directeur stratégie, marketing et communication du groupe Dékuple (anciennement groupe ADLPerformance), ancien directeur associé en charge de la direction des programmes et du digital de l'agence Babel, à l'âge de 49 ans.
- Le cofondateur et premier président du Front national Jean-Marie LE PEN, ancien député européen, ancien député (FN) de Paris, ancien sénateur de la Communauté, ancien conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ancien candidat à la présidence de la République, ancien directeur de la Société d'études et de relations publiques (SERP), à l'âge de 96 ans. M. Jean-Marie LE PEN était notamment le père de Mmes Marie-Caroline LE PEN, conseillère régionale (RN) d'Île-de-France, de Marine LE PEN, députée du Pas-de-Calais et présidente du groupe Rassemblement national à l'Assemblée nationale, conseillère départementale du Pas-de-Calais, ancienne conseillère régionale des Hauts-de-France, ancienne députée européenne, ancienne présidente du Rassemblement national, ancienne candidate à la présidence de la République. M. Jean-Marie LE PEN était également le grand-père de Mme Marion MARECHAL, fondatrice de l'Institut de sciences sociales, économiques et politiques (ISSEP), députée (CRE) au Parlement européen, ancienne députée (NI) du Vaucluse, ancienne conseillère régionale (FN) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ancienne vice-présidente exécutive du parti Reconquête, et le beau-père de M. Philippe OLIVIER, député (PFE) au Parlement européen, ancien conseiller régional (NI) d'Île-de-France (cf. supra).
- L'économiste et urbaniste Jacqueline LORTHIOIS, cofondatrice de la coopérative Réseau de l'économie alternative et solidaire (REAS) et du Mouvement de l'habitat groupé autogéré, ancienne collaboratrice de Mme Dominique VOYNET au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, à l'âge de 78 ans.

- Mme Marie-France PELPEL, à l'âge de 107 ans. Marie-France PELPEL était notamment la belle-mère de Mme Véronique GUILLOT-PELPEL, ancienne directrice de la communication de Nexans, ancienne directrice des ressources humaines et de la communication de Paribas, ancienne présidente de "Entreprises et Médias", ancienne juge au Tribunal de commerce de Paris.
- Mme Monique RESTOUEIX, ancienne employée au sein des services généraux de la Société Générale de Presse, éditrice du "Bulletin Quotidien", de 1983 à 2023, à l'âge de 62 ans.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Elysée

- Le chef de l'Etat, M. Emmanuel MACRON, présidera aujourd'hui le Conseil des ministres, puis la cérémonie organisée par la mairie de Montrouge en hommage au brigadier de police municipale, Clarissa JEAN-PHILIPPE, victime des attentats de janvier 2015. Il recevra ensuite les vœux du Conseil constitutionnel, puis ceux des autorités religieuses, avant de s'entretenir en soirée avec le secrétaire d'Etat américain Antony BLINKEN.

A Matignon

- Le Premier ministre, M. François BAYROU, participera aujourd'hui au Conseil des ministres. Il assistera ensuite aux cérémonies des vœux du président de la République au Conseil constitutionnel, puis aux autorités religieuses, avant de s'entretenir avec Mme Sophie BINET, secrétaire générale de la Confédération générale du travail.

A l'Assemblée nationale

- La présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël BRAUN-PIVET, s'entretiendra aujourd'hui avec Mme Valérie TRIERWEILER, journaliste et autrice, puis avec les membres du comité de soutien international à l'écrivain M. Boualem SANSAL.

Au Sénat

- Le président du Sénat, M. Gérard LARCHER, s'entretiendra aujourd'hui avec MM. Patrick MIGNOLA, ministre chargé des Relations avec le Parlement, puis Olivier SICHEL, directeur général du groupe Caisse des dépôts.

Dans les ministères

- Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, s'entretiendra cet après-midi avec M. Philippe LE GAL, président du Comité national de la conchyliculture.
- Mme Valérie LETARD, ministre chargée du Logement, s'entretiendra aujourd'hui successivement avec MM. Eric PIOLLE, maire (EELV) de Grenoble, Nicolas JOLY, directeur général d'Icade, Pierre-Christophe BAGUET, maire (LR) de Boulogne-Billancourt, Laurent CARRIE, conseiller territoires du président de la République, avant de participer à une réunion de travail avec les acteurs du logement social à Mayotte.
- Mme Françoise GATEL, ministre déléguée chargée de la Ruralité, participera ce matin aux obsèques de Patrick GENDRAUD, président (UDI) du conseil départemental de l'Yonne.

LA VIE DANS LA CITE**Aujourd'hui**Elysée

10h Conseil des ministres.

Sénat

17h30 Conférence des présidents.

Les 9 et 10 janvierRennes Journées parlementaires des Ecologistes.**Le 12 janvier**Isère (1^{ère} circonscription)Election législative partielle (1^{er} tour).**Le 14 janvier**Assemblée nationale

(Semaine de contrôle)

9h Questions orales sans débat.

10h Conférence des présidents.

15h Questions au gouvernement.

Débat sur le thème : "L'évaluation de la loi confortant le respect des principes de la République" (séance thématique proposée par le groupe EPR).

21h30 Salle Lamartine :

Débat sur le thème : "Palestine / Liban : le rôle de la France dans l'effondrement du droit international" (inscription à la demande du groupe GDR).

Sénat

(Semaine sénatoriale)

14h30 et le soir

Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

Conseil économique, social et environnemental

14h30 Assemblée plénière :

Présentation de l'étude intitulée : "Analyse de controverses - Intelligence artificielle, emploi et travail", par M. Jean-Marie TRUFFAT, rapporteur au nom de la commission Travail et emploi ;

Adoption du projet d'avis "Emergence de l'intelligence artificielle (IA) dans la société : adapter l'action publique au service de l'intérêt général", présenté par M. Eric MEYER et Mme Marianne TORDEUX BITKER au nom de la Commission temporaire "Intelligence artificielle".

Le 15 janvierAssemblée nationale

(Semaine de contrôle)

- 14h Questions au gouvernement.
- 15h Débat sur le thème : "Un an après la crise agricole, quel bilan pour nos agriculteurs ?" (séance thématique proposée par le groupe RN) ;
Débat sur le thème : "Après l'élection de Donald TRUMP, concrétiser la souveraineté européenne" (inscription à la demande du groupe LIOT).
- 21h30 Débat sur le thème : "La santé mentale des jeunes" (inscription à la demande du groupe Horizons).

Sénat

(Semaine sénatoriale)

- 15h Questions au gouvernement.
- 16h30 Désignation :
 - des dix-neuf membres de la commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants (droit de tirage du groupe CRCE-K) ;
 - des vingt-trois membres de la commission d'enquête aux fins d'évaluer les outils de la lutte contre la délinquance financière, la criminalité organisée et le contournement des sanctions internationales, en France et en Europe, et de proposer des mesures face aux nouveaux défis (droit de tirage du groupe UC).
 Suite de l'examen de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ;
 Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à prolonger la dérogation d'usage des titres-restaurant pour tout produit alimentaire.

Conseil économique, social et environnemental

- 14h Assemblée plénière :
 "Trop chaud pour travailler", événement organisé par la commission Travail et emploi.

Le 16 janvierSénat

(Semaine sénatoriale)

De 10h30 à 13h et de 14h30 à 16h

Ordre du jour réservé au groupe GEST :

Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, appelant à l'introduction de la proportionnelle pour les élections législatives ;

Proposition de loi en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie.

A l'issue de l'espace réservé au GEST et au plus tard à 16h.

Ordre du jour réservé au groupe UC :

Proposition de loi visant à promouvoir la conservation du patrimoine rural ;

Proposition de loi tendant à supprimer certaines structures, comités, conseils et commissions "Théodule" dont l'utilité ne semble pas avérée.

LA VIE DANS LE MONDE**Jusqu'au 10 janvier**

Las Vegas Salon de l'électronique grand public CES.

Aujourd'hui

Pékin Conférence annuelle du Forum de Boao pour l'Asie.

Le 9 janvier

Beyrouth Le Parlement se réunit pour élire un président.

Le 11 janvier

Berlin Congrès du parti social-démocrate (SPD) pour désigner officiellement son candidat à la chancellerie en vue des législatives anticipées de fin février et présenter son programme.

Les 11 et 12 janvier

(Riesa) Allemagne

Congrès du parti d'extrême droite AfD sur son programme électoral.

Le 12 janvier

Comores Elections législatives.

Le 17 janvier

Wolfsburg Le parti social-démocrate SPD lance sa campagne électorale avec le chancelier Olaf SCHOLZ et les dirigeants du parti.

Le 18 janvier

Chemnitz Lancement des festivités de la capitale européenne de la culture 2025.

Le 20 janvier

Bruxelles Eurogroupe.

Washington Investiture du président des Etats-Unis.

Les 20 et 21 janvier

Varsovie Réunion informelle des ministres de l'éducation de l'UE.

Du 20 au 24 janvier

Davos Réunion annuelle du Forum économique mondial.

Le 21 janvier

Bruxelles Conseil "Affaires économiques et financières" de l'UE.

Le 26 janvier

Bélarus Election présidentielle.

Berlin Congrès du parti des Verts avant les élections législatives anticipées.

Le 27 janvier

Bruxelles Conseil "Agriculture et pêche" de l'UE.

Les 27 et 28 janvier

Bruxelles Conseil des Affaires étrangères de l'UE.

Les 30 et 31 janvier

Varsovie Réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures de l'UE.

Les 3 et 4 février

Varsovie Réunion informelle des ministres de la compétitivité (Marché intérieur et Industrie) de l'UE.

Réunion informelle des ministres du Commerce de l'UE.



**GRÂCE À VOUS,
CE JEUNE A DE L'OR DANS LES MAINS.**

APPRENTIS D'AUTEUIL

Les legs, donations et assurances-vie sont autant de façons de transmettre à la Fondation Apprentis d'Auteuil. Chaque année nous accueillons, nous éduquons, nous formons et nous insérons 30 000 jeunes* dans nos 240 établissements en France. Nos équipes vous accompagnent dans votre démarche de soutien à la jeunesse en difficulté.

LA CONFIANCE PEUT SAUVER L'AVENIR

Pour un conseil personnalisé, en toute confidentialité et sans engagement, **contactez Kristiaan Tokka,**
PAR TÉLÉPHONE au **01 44 14 76 20**
ou **PAR MAIL** à **relations-testateurs@apprentis-auteuil.org**

LEGS-DONATIONS-ASSURANCES-VIE

*Selon le rapport d'activité Apprentis d'Auteuil 2019. Agence Marcel - © Aurélien Chauvaud